

Avril-juin 2013

LE VENT DES BANCELS

N°98

Prix de vente au
numéro : 6 euros

VIVRE DES CÉVENNES
AU MONT-LOZÈRE

FRAISSINET DE LOZÈRE
LE PONT DE MONTVERT
SAINT ANDÉOL DE CLERGUEMORT
SAINT FRÉZAL DE VENTALON
SAINT MAURICE DE VENTALON

Edito ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
**Ah le bon vieux
temps !**

Dans l'œil du cyclone ●
Frutgères

Tourbillon ● ● ● ● ●
Art in our heart

Aura Rossa ● ● ● ● ●
**Un ventolin de
poesia**

Bise-Art, Blizart ● ● ●
**Habiter aujourd'hui
en Cévennes
dans une maison
ancienne**



Avoir 20 ans
loin du Bougès,
nouveau témoignage

**Dans
L'air de rien**

Ah le bon vieux temps !

Christian Jaque faisait dire à Fanfan la Tulipe « C'était le bon temps, les femmes étaient légères, les hommes se livraient à leur loisir favori : la guerre ; le seul plaisir des rois auquel les peuples prenaient part ». « C'était le bon temps ». Je serais tenté de dire que je ne suis pas entièrement de cet avis.

Je ne vais évidemment pas remonter aux guerres de religions où on assassinait de part et d'autre, où les vainqueurs expo-
saient les têtes des vaincus sur le pont d'Anduze, où ils brûlaient et saccageaient les villages... Je ne parlerai pas non plus de la 1ère guerre mondiale qui a laissé tant de noms sur les plaques aux morts de nos mairies...
Je m'en tiendrai à ce que j'ai vécu dans mon enfance – ou même dans ma jeunesse – ce qui représente, il est vrai, déjà un certain temps !

Et puisque nous parlions de la guerre, ce 1er septembre 1939 où j'allais avec ma mère et mon oncle accompagner au train à Chamborigaud, mon père qui partait « pour la guerre » n'a pas été un moment particulièrement réjouissant.

Parlons maintenant du quotidien. La nourriture d'abord – ça a toujours été ma grande préoccupation ! Saine dit-on. Voire... Le lard dans la soupe de tous les jours restant pendant des mois sous des couches de sel, les fricandeaux ou la « pièce longue (1) », enfermés dans des « toupis (2) » de graisse... On ne devait pas mesurer tous les trois mois le taux de cholestérol ! Et les fruits ou les fromages : on ne mangeait que les plus « touchés » ; les plus beaux étaient gardés pour la vente aux marchés du Pont ou de la Vernarède.

Parlons du confort. La pièce où j'ai appris à marcher, la salle commune, était ouverte par deux portes face à face, le pavé de grosses dalles de schiste n'assurait pas une planéité parfaite ; le feu dans la grande cheminée brûlait le devant, mais laissait le dos frigorifié. Ce n'est que vers 1930 que le confort s'est amélioré avec une pièce au sol cimenté et un fourneau plus pratique. Le lit, en hiver, était bien chauffé à la bouillotte, mais au matin la glace était collée aux vitres. La toilette, avec une serviette dont on humectait un coin et qu'on se passait sur le visage - on appelait ça « faire la toilette du chat » - était plutôt sommaire. Et tant pis pour l'odeur... celles qui venaient des étables étaient pire !

J'aurais encore tant de choses à dire : l'eau qu'on allait chercher à la fontaine, l'électricité qui n'est arrivée qu'en 1932-33. On disposait de 3 lampes dans la maison, une quatrième aurait fait « sauter » toute l'installation, mais c'était tout de même un sacré progrès par rapport à la bougie, au quinquet ou à la lampe à pétrole. Je pourrais parler des déplacements à pied pour la vie de tous les jours, en charrette ou jardinière pour les transports plus importants sur des routes de terre ravagées par les ornières aux premières pluies...

Je ne peux pas éviter un commentaire sur le travail, celui des champs évidemment. Tout à la main avec la bêche, la pioche, la hache ou la faux ; tout sur le dos pour transporter les sacs, les bûches de bois, les balles de foin et là, je vous assure que ramener une charge depuis le fond du Pradel ou des prés de la Mazière, avec la chaleur et les mouches qui bourdonnent autour du visage, malgré la pratique du « catchio fai (3) », c'était du sport !



Vue de Frutgères, mai 2012

●●●

1672 : le 19^{ème} jour du mois d'août, dans le temple de Frutgères, baptême d'un fils de Louis TALON et de Françoise SALTET du Pont-de-Montvert, né le 11 juillet dernier, présenté par le fils aîné du dit Louis et Mlle Suzanne SERVIÈRE (qui signe Suzon) et avec eux sieur ROURE ministre et Jean HOURS.

1672. Mariage du pasteur ROURE de Fraissinet et de Suzanne SERVIÈRE, fille à Guillaume SERVIÈRE marchand du Pont-de-Montvert et d'Antoinette SALTET (le couple sera fugitif à la Révocation).

1684, 1^{er} janvier. Au lieu de Frutgères dans le temple a été baptisée par le sieur REBOTIER ministre une fille d'Antoine PANTEL et Jeanne MARTINE, mariés, du mas de Conchès en la paroisse de Saint-Frézal, née le 2 décembre. Son parrain : Jean PANTEL du lieu de Felgerolles, son oncle. Sa marraine : Catherine VIERNESSE de Felgerolles. Lui a été donné le nom de Catherine.

Le même jour a été baptisée la fille de Jacques RAIDON et Jeanne GUIN du lieu du Cros, née le 25^{ème} décembre dernier. Son parrain : Jean ALLIER de Salarials. Sa marraine : Marie GUIN. Lui a été imposé le nom de Marie.

Une curieuse donation

1677. « Jacques COMBES de Villeneuve donne à sieur Jean LAURANS la moitié d'un banc ou place qu'il possède dans le temple de Frutgères à main droite en entrant [...]; lequel banc ledit COMBES se charge de refaire à neuf. » Émile SERVIÈRE, copie d'acte, mairie du Pont-de-Montvert.

Soudain le vent tourna

Le 1^{er} septembre 1685

Sur ordre d'Henry DAGUESSEAU intendant de la province du Languedoc et sur réquisition du Procureur du Roi vont être jugés des habitants de Frutgères (de Fraissinet et Saint-Julien) « pour avoir souffert dans leur temple des relaps et des catholiques, des enfants des catholiques et des nouveaux convertis au-dessous

de 14 ans [...]. L'exercice de la R.p.R. sera interdit [...] et les temples démolis jusques aux fondements [...] »

Jugement concernant ladite BOISSIÈRE (une habitante d'un des lieux cités) : « pour ladite BOISSIÈRE l'avons déclarée convaincue de crime de relaps pour la réparation duquel la condamnons à faire amende honorable en chemise la corde au col tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres au-devant [...] de l'église cathédrale de Nîmes et là, nue-tête et à genoux, dire à haute et intelligible voix [qu'] elle a commis le dit crime dont elle demande pardon à Dieu, au Roy et à la justice et l'avons bannie à perpétuité du royaume [...]. » Jugement par contumace, présidial de Nîmes.

17 octobre 1685 : Révocation de l'Édit de Nantes par le roi Louis XIV

Dès lors, seule la religion catholique est autorisée dans le royaume. Des protestants vont se cacher, fuir à l'étranger; ils seront nombreux à se

convertir et à faire baptiser leurs enfants « selon la loi », surtout dans un premier temps. Mais beaucoup, bien que privés d'état civil et de cimetière, vont réussir à conserver leur foi : des pasteurs clandestins baptiseront leurs enfants ou béniront leur union après un contrat de mariage passé devant notaire.

Insolente jeunesse!

Visite à Frutgères d'un envoyé de Monseigneur l'Évêque

Juin 1686 : « M'étant transporté en ce lieu [...], je n'y ai point trouvé le sieur BATTUT curé, mais seulement son clerc. Son maître était allé voir Monseigneur le Commandeur son prieur pour lui donner plainte de beaucoup d'insolences commises par la jeunesse de cette paroisse contre la gloire de Dieu et sa personne [...]. »

Le clerc n'a pas la clef de l'église. L'émissaire fait le tour du bâtiment qu'il juge en bon état. Cependant la vitre de la fenêtre, face au grand autel, a été cassée voici deux mois par « l'insolente jeunesse du lieu [qui] a jeté [...] plus de deux charges de pierres sur le grand autel, tiré plus de cent coups de fusil contre la porte [...]; coupant aussi les portes de la maison claustrale.

De plus, vinrent un dimanche plus de quarante fusiliers pendant que le dit curé célébrait la Sainte-Messe. [Ils] entrèrent dans l'église et tirèrent [...] pendant le Saint-Sacrifice plus de cent coups de fusils [...].

Insolences dont le clergé doit prendre fait et cause. »

Extrait du Verbaux de l'état auquel j'ai trouvé les églises de l'Archiprêtre des Cévennes, Archives départementales de la Lozère G720.

Premiers camisards, premières cibles

Été 1702

25 juillet 1702. Alors que l'abbé du CHAYLA vient d'être tué au Pont-de-Montvert, c'est au tour du curé

REVERSAT de tomber sous les coups des rebelles protestants, les premiers camisards.

26 juillet 1702. Sur le registre tenu auparavant par le prêtre, on peut lire :

« Nous soussigné missionnaire du Pont-de-Montvert certifions avoir visité les papiers et contrôles de feu François REVERSAT curé de la paroisse de Frutgères et à qui sont dus les derniers devoirs [...] »

Suivent cinq signatures :
Alexandre de MIRIBEL, missionnaire capucin au Pont-de-Montvert
Claude de MONTFAUCON, capucin
MEJAN, consul
MEJAN fils, consul
MALACHANE, consul

Après le meurtre et la profanation de l'église, les cérémonies auront lieu dans la chapelle du Pont-de-Montvert.

À noter que missionnaires ou autres religieux, présents ici en nombre depuis la Révocation, secondaient les prêtres : ils incitaient les gens à se convertir, à se marier à l'église et à y faire baptiser les nouveau-nés. Les consuls étaient les représentants de la communauté.



Fenêtre Église de Frutgères



Église de Frutgères



Vaches à l'Hermet, mai 2010

« avait fait ses profits, dans le temps, de l'église de Frutgères », il proposera de verser 300 francs à la souscription lancée par les catholiques du bourg sous l'égide de l'abbé ROUVIÈRE.

Aujourd'hui

Seuls subsistent à Frutgères quelques beaux vestiges de ce qui fut le presbytère à l'arrière et au-devant près du chemin, à deux pas du sentier de randonnée, un superbe mur en pierres de taille et l'entrée de ce qui devint une étable après avoir été lieu de culte. Encore bien visible voici quelques années à peine, la dernière portion de voûte s'est effondrée, dissimulant un peu plus ces pierres sculptées admirées jadis et enfouies sous les décombres. Témoin d'un passé ponctué de maints épisodes douloureux, le village dans cette tranquillité retrouvée, avec ses maisons d'aujourd'hui, garde en son sein la marque de l'Histoire.

La parole du peuple

« Cahier de doléances de la paroisse de Frutgères »

Ce texte, sans date ni signature, exprime les plaintes et les revendications de la communauté. D'abord c'est une présentation de cette terre âpre, rude « dont la stérilité s'étend sur chaque individu et où les fortes pentes et le ravinement exigent des travaux fréquents et coûteux. »

Un allègement fiscal serait pleinement justifié : la fin du droit de péage et surtout de la gabelle, cet impôt sur le sel dont les très anciens élèves se souviennent encore ! L'argument se veut simple et convaincant : le prix du sel est aujourd'hui exorbitant, qu'on le supprime donc et l'on verra alors les cultivateurs, ainsi allégés, en acheter davantage pour leur élevage qui, dès lors, pourra croître en qualité et en quantité. « [...] les troupeaux et engrais se multiplieront et donneront plus de ressources aux agriculteurs, les laines acquerront une meilleure qualité, ce qui produira un bien considérable au pays. »

La préservation de la forêt :

« qu'il ne fut jamais permis sous aucun prétexte de faire aucune défriche dans tout le pays des Cévennes

« que les rompues soient défendues dans les bois qui vont manquer dans peu de temps

« ne pas se servir du bois pour les fonderies des mines ; qu'elles utilisent du charbon minéral (mine de Villefort ou autres à venir). »

« Un chemin du Pont-de-Montvert à Mende ou, du moins, l'entretien de l'existant » pour faciliter la circulation des marchandises entre le haut et le bas-Gévaudan : « vin, huiles, châtaignes, charbon de pierre. »

Parmi les autres thèmes abordés, une demande préfigure la Révolution de 1789 vraisemblablement proche : « que tous les biens nobles possédés par la noblesse ou le tiers-état soient sujets à l'impôt. »

Enfin il faut rapporter une revendication qui s'adresse directement au Roi : « [...] supplie encore Sa Majesté d'accorder à la province du Languedoc une Constitution libre et entière, ainsi qu'elle l'a accordée à la province du Dauphiné. »

D'après le fonds Émile SERVIÈRE, mairie du Pont-de-Montvert.

Note : un texte similaire concernant la paroisse de Saint-Maurice-de-Ventalon est daté du 12 mars 1789.

Les habitants de Frutgères

Si l'on remonte à la guerre des Camisards, il y aurait eu ici 8 maisons : « celle de Jacques PANTEL en bien, tout le reste en mal. » À cette date, Le Pont-de-Montvert a 88 maisons. Un peu plus de cent ans plus tard, quand le plan cadastral napoléonien est établi, ce sont 12 habitations qui sont répertoriées. Les deux plus imposées appartiennent à François CHAPTAL et à Jean GAUCH ; viennent ensuite François PANTEL et Jacques BONICEL. Au recensement de 1851, l'on y compte 41 habitants tandis que pour le bourg du Pont-de-Montvert le nombre s'élève à 479 et à 1 445 pour la commune.



Léopold Teissier

Il fit carrière dans l'Administration des Ponts et chaussées (aujourd'hui l'Équipement) et devint chef cantonnier. Rose, son épouse, exerça le métier d'institutrice dans divers villages avant d'être nommée au Pont-de-Montvert. Plaisance, ce beau quartier ensoleillé, devint leur port d'attache.

En 1931 une deuxième famille CHAPTAL, sans lien avec la précédente, habitait au village : Isidore CHAPTAL né en 1849 à Felgerolles et Mélanie PARIS née à Frutgères en 1855.

La troisième maison était celle des SERVIÈRE : y habitaient alors Victor SERVIÈRE né en 1863 et son épouse Léonie née BONICEL, en 1865 ; ainsi qu'un jeune couple composé de leur fille Nancy née en 1907 et de Marcel BRÈS son mari venu de Bellecoste. C'est là que Paulette BRÈS verra le jour en 1934. Elle fondera une famille avec Maurice VELAY de Racoules. Employé à l'Équipement, celui-ci réussit à concilier cette fonction avec l'exploitation agricole qu'il contribua à faire vivre.

Aujourd'hui le nouveau visage du village, ce sont des constructions modernes datant des dernières décennies du XXème siècle et diverses restaurations. Des gîtes accueillent les touristes et la vie paysanne demeure toujours présente. Curieusement, les services publics y occupent une place importante : en dehors de l'Équipement déjà cité, la poste et la mairie ont été ou sont encore représentées en ce lieu qui ne compte maintenant que six habitants permanents.

Une double vocation

Roger CHAPTAL a évoqué pour nous le point de départ de sa vie professionnelle et son cheminement. Âgé de 16 ans environ à la mort de son père André CHAPTAL, ce garçon volontaire n'a qu'une idée : prendre sa succession, devenir agriculteur, travailler ici maintenant que sa scolarité est terminée. C'est là qu'une voix va s'élever, celle de sa mère Lydie, bonne conseillère, très consciente de l'enjeu. Elle ne rêve que d'une chose :

le voir facteur afin de disposer ainsi d'un revenu mensuel assuré. Alors, elle va prendre les choses en main : le postier du Pont-de-Montvert, Monsieur BERTRAND, comprend parfaitement son inquiétude et son souhait. Déterminé à « faire le paysan », de caractère obstiné, Roger va peu à peu se laisser convaincre par sa mère d'une part et aussi par le receveur qui lui propose de faire un essai. Et à seulement 17 ans, le garçon de Frutgères chausse les souliers de facteur. Ce sera le point de départ d'une vie d'employé des P.T.T. doublée d'une vocation d'agriculteur à laquelle il n'est pas question de renoncer.

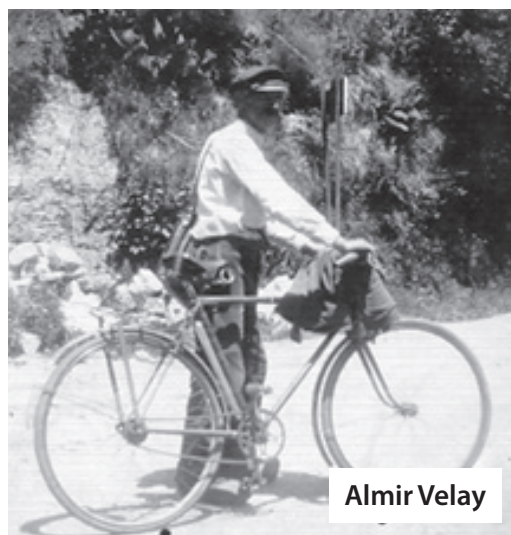
Aujourd'hui qu'est venue l'heure de la retraite, la ferme fonctionne toujours : vaches, chèvres, ou volailles apportent encore leur note paysanne à ce village qui conserve ainsi son caractère traditionnel. Le gîte rural illustre la place du tourisme dans la région. Et là, comme dans tel autre domaine, Jacqueline joue pleinement son rôle.

Une vie de facteur

Né dans ce village le 18 juillet 1880, Victorin le fils de Zidouret alla à l'école du Pont-de-Montvert, accomplit son service militaire et devint facteur. Son premier poste sera Paris, comme c'était la règle. Revenu au pays, il racontait avec l'accent les histoires de la vie parisienne. L'une d'elles a traversé le temps, celle d'un bouc... au demeurant fictif. La voici !

Un matin donc, assurant sa tournée comme à l'ordinaire, le voilà interpellé par une citadine peu commune, une éleveuse de chèvres qui devait vendre lait ou fromage dans le quartier. « Hé facteur, vous qui venez de la campagne, vous auriez pas un bouc dans votre pays ? » Zidouret – c'est ainsi qu'on nommait parfois le fils d'Isidore CHAPTAL – faillit en perdre son képi. Interloqué, il ne dit mot. Mais elle, très vite, poursuivit : « C'est que j'en trouve point ici... pour mes chèvres ! »

Le petit fonctionnaire, son courrier bien rangé dans la caisse qu'une bandoulière retenait, son vélo appuyé près de l'entrée, soupira puis, sourcil froncé, déclara tout de go : « Mais, Madame, sioi pas d'aïci ! ». Pris par l'émotion, il avait laissé échapper quelques mots de



Almir Velay



Au début du XXème siècle, il y a 8 fermes et 33 résidents ; puis la population va décroître rapidement. C'est ainsi qu'en 1931 seulement 3 foyers vivent ici, soit 15 personnes en tout. Présents de longue date, les CHAPTAL sont alors représentés par une grande famille : Léon CHAPTAL né en 1874, Nathalie MOLINES son épouse née en 1880 et leurs huit enfants Germain, Marcel, Louis, Alice, André, Lucie, Élisée, Elise.

Les années ont passé. Élisée, dont la mémoire au dire de ses proches est demeurée intacte, pourrait nous rappeler qu'après l'école primaire du Pont il poursuivit ses études au Cours complémentaire de Vialas. Il y côtoyait Alfred VELAY du Massufret ou Hélène MOLINES de L'Hermet.

patois et sa voix, quoique polie, avait presque des accents de colère. À ses yeux, tout était dit, mais pas pour elle ! Un peu décontenancée par le ton de l'interlocuteur et par cette langue inconnue venue du sud, elle s'interrogeait : « Qu'avait-il dit ? Que lui voulait-il ? ». D'un naturel plutôt avenant, vêtue d'une robe de cotonnade fleurie que protégeait un grand tablier bleu, la femme s'était un peu raidie dans l'attente d'une explication. Dieu merci, Victorin se ressaisit et reprit calmement : « Je suis pas d'ici, Madame, je suis de là-bas, c'est loin... ». D'un geste, il désignait ces montagnes lozériennes invisibles dont la nostalgie le tenait parfois éveillé la nuit. Ainsi s'éteignait un espoir. Pour la dame aux chèvres, ce rêve d'un bouc assurant l'avenir de ses caprines aux yeux de biche venait de s'évanouir là, aux pieds de ce facteur qu'elle avait cru providentiel.

Victorin dit « le bédouin »

Revenu chez lui le facteur avait pris l'habitude de placer un grand mouchoir sous son képi ou sous son chapeau en été. C'est à cette particularité qu'il devait, dit-on, son surnom. À moins qu'il n'ait fait son service militaire en Afrique ? Bref, c'était sa façon à lui de se protéger du soleil brûlant en juillet-août et de sa cohorte de mouches ou de mouchérons, mais aussi d'absorber la sueur qui perlait à son front ou à son cou.

Une double tournée

CHAPTAL fit longtemps la poste à L'Hermet, à Grizac et au Villaret, et aussi la tournée du Pont, celle du soir. Quand il fit valoir ses droits à la retraite, en 1940 ou un peu avant, c'est Émile ROURE qui lui succéda dans ces villages.

L'homme à la lanterne

C'était vers 1930. Au Pont-de-Montvert, la tournée était biquotidienne : le matin après le passage du « courrier », l'autobus assurant la liaison Florac-Le Pont-Génolhac, l'après-midi après le retour du car. Là, aux jours les plus courts de l'année, l'on apercevait Victorin CHAPTAL partant pour une 2ème distribution, une lanterne carrée à la main. À vrai dire, on le devinait souvent plus qu'on ne le voyait, empruntant des ruelles, passant d'une demeure à l'autre.

Une maison rue des jardins

Victorin vivait Tras lous horts dans une maison haute, calée contre le cimetière, juste derrière les écoles et bâtie quasiment au milieu des jardins. Ici, devant la porte, coulait une source et le petit abreuvoir alimentait le bétail du quartier. Ses deux vaches logeaient à l'étable située au rez-de-chaussée. L'été, il partait à Frutgères, entre deux tournées : il allait faire sa provision de foin pour l'hiver.

Une baraquette en bas de Frutgères

Sa tournée achevée, raconte Roger, le facteur arrivait, appuyait son vélo contre le mur, posait son képi et sa veste à boutons dorés dans la baraquette au bord de la route et partait sortir ses chèvres. Adossé au talus, roulé par temps froid dans sa pèlerine bleue réglementaire, Victorin gardait les biques sur ses terres.

Le balcon de Mélanie

Jenny Marie Clarisse PARIS naquit ici le 7 septembre 1855. Fille d'Armand PARIS et de Marie RICHARD cultivateurs, elle épousa Isidore Victorin CHAPTAL dit Zidouret qui passa de Felgerolles à Frutgères, le village de la mariée. Des trois prénoms portés sur l'état civil, aucun ne franchit le seuil de la mairie. Ici, on l'appelait Mélanie. Elle vivait là-haut, dans cette ferme bâtie à l'écart du village, près du terrain où fut un ancien temple. Sa maisonnette est aujourd'hui sans toit, mais le balcon est toujours là. Ce fut, dit-on, son observatoire privilégié. Devenue bien vieille et solitaire, elle surprenait par ses cris souvent inexplicables et sa façon de faire tourner son bâton dont elle frappait le sol avec humeur.

Avec sa longue robe noire, un peu de barbe au menton et son grand âge, elle campait un personnage atypique aux yeux des jeunes enfants surpris par son comportement. Cependant les petits de Frutgères n'hésitaient pas à monter là-haut. Et, les voyant venir, Mélanie quittait son balcon pour sa cuisine d'où elle revenait avec une sucrerie tirée d'une bonbonnière toujours réapprovisionnée. La fillette était déjà un peu grande, le garçon à peine un peu plus jeune : ils arrivaient main dans la main

à la rencontre de cette dame en noir que le ciel paraissait avoir oubliée.

Hormis son fils Victorin déjà septuagénaire, qui donc aurait pu monter jusqu'ici à la rencontre de la centenaire ? Ne disait-on pas au Pont sur la Place : « Eh, mais elle est encore là Mélanie ? ». Quand enfin son heure arriva, on loua sa longévité. Elle s'éteignit à 103 ans, un certain jour de janvier 1952.

Un petit retour par le passé

Quand, à la mairie de Fraissinet, le jeune Victorin unit sa destinée à celle de Mademoiselle Ermione Polonie MOLINES de Finialettes, la Première Guerre mondiale n'était pas encore achevée et le printemps, tout juste annoncé : c'était le 2 mars 1918. Il se dit que le jour de son mariage le vaillant facteur de Frutgères fit sa tournée comme d'habitude. Cela méritait bien d'être signalé ! Les époux habitèrent d'abord chez les parents du garçon. Polonie allait garder les vaches tout en bas, sur les rives de l'Alignon. De là-haut, la belle-mère, en agricultrice avisée, veillait au grain. De son balcon, elle ne perdait pas une miette de ce qui se passait en bas. Alors, il suffisait qu'une laitière se couche tranquillement pour ruminer tout à son aise ou qu'une autre, par amitié, se mette en devoir de lécher avec application le pelage de sa voisine : aussitôt des cris et des recommandations résonnaient au loin dans la vallée : « *La vacho negro lico la blanco ! È, m'entendés : vésés l'alto ? Es al jac !* » « *La vache noire lèche la blanche ! Eh, tu m'entends ? Tu vois l'autre ? Elle est couchée !* »

En ce temps où le bétail rentrait à l'étable midi et soir, n'avait-il pas pour unique mission de se remplir la panse au pâturage ? Aussi, en toute logique, Mélanie, sa belle-fille, elle l'avait à l'œil !

Simone CROS-ALLIER

Sources

Mairie du Pont-de-Montvert
Archives départementales de la Lozère
Centre de documentation et d'archives du P.n.C. de Génolhac
Témoignage de Roger CHAPTAL
Livre *Le Pont-de-Montvert, un bourg lozérien*, Simone CROS-ALLIER, 2006.



Habiter aujourd'hui en Cévennes dans une maison ancienne

Visite à Prat-Nouvel, chez Babette Mézières et Alain Mailland, tourneurs sur bois, sculpteur.

Peut-on concilier le charme de l'habitat ancien avec les nouvelles possibilités de construction contemporaine apparues vers la fin du siècle dernier ? Divorce ou mariage d'amour ? Pour illustrer cette interrogation, j'ai eu l'envie de visiter le « Mas » de Babette et Alain à Prat-Nouvel situé entre Chamborigaud et la route des Crêtes. Ces nouveaux Cévenols ont justement essayé de concilier la magie de l'habitat vernaculaire avec les nouvelles aspirations de la vie d'aujourd'hui.



Le mas de prat-Nouvel (photo ancienne)

Dans les Cévennes au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, deux phénomènes se sont croisés.

D'une part, la fin de l'exode rural dû au départ de nombreux Cévenols natifs vers les villes et leurs activités économiques. Et d'autre part, l'arrivée d'une vague de nouveaux habitants attirés par la force de l'environnement naturel et le charme captivant de l'architecture locale en grande partie préservée.

Devant le projet de restaurer un bâtiment ancien, il y avait à cette époque deux attitudes bien différentes.

La première était de garder les bâties tels quels en les restaurant au plus ressemblant. La deuxième était de les « moderniser » à l'aide, entre autres, du ciment/béton (nouvelle « religion » de cette époque !).



Ces deux attitudes étaient encouragées par l'existence d'une énergie fossile abondante et bon marché et un manque manifeste de réflexions sur les possibles évolutions de l'architecture locale.

Pour la première, conservatrice, l'authentique était l'identique. Pour la deuxième, la modernité niait la mémoire des Cévennes et l'esprit des savoir-faire coutumiers, espérant répondre à l'inévitable : « il faut vivre avec son temps » !

Vers la fin du XXème siècle, des faits nouveaux sont apparus, bouleversant ces deux attitudes « bloquantes » !

- la fin des énergies fossiles bon marché, l'éveil à l'écologie et les menaces sur l'environnement.

- la redécouverte des vertus des matériaux naturels et des savoir-faire anciens que l'on croyait obsolètes.

- la disparition par la destruction de nombreux éléments patrimoniaux remarquables.

- le constat des limites techniques et économiques des produits industriels, avec le risque, très visuel, de l'uniformisation des domaines bâtis !

En fait, Il est apparu nécessaire et urgent, d'avoir un regard nouveau sur les restaurations du bâti ancien.

Il fallait trouver des solutions pour conserver la magie, le charme, les atouts et l'histoire de ces constructions tout en les rendant habitables et ouvertes aux désirs de vie actuels : avoir des maisons claires, ensoleillées, sèches, faciles et économiques à chauffer... en somme : pratiques et agréables à vivre !

C'est, nourri de ces réflexions, que je me suis rendu à Prat-nouvel pour rencontrer Alain Mailland et voir son travail de restauration du bâti ancien. Alain et Babette ont participé pour la deuxième année consécutive au festival des métiers d'art du Pont de Montvert. Nous avons pu admirer le travail de ces deux tourneurs sur bois, les sculptures exceptionnelles d'Alain et les objets utilitaires de Babette tournés dans du bois vert.

Roland Mousquès_ Depuis combien de temps habitez-vous à Prat-Nouvel ?

Alain Mailland_ Nous avons acheté ce Mas en 2005, et après les travaux nous sommes venus l'habiter en juillet 2011, après avoir quitté Uzès.

R.M._ Raconte-nous la première fois où vous êtes venus voir ce Mas.

A.M._ Des amis nous ont amenés ici pour le voir. C'était une ruine, abandonnée depuis une trentaine d'années. Des arbres poussaient sur les toits. Il y avait tellement de végétation que c'était la nuit en plein jour ! On ne voyait quasiment plus la maison. C'était : La Belle au bois dormant !

R.M._ Et alors, quelles ont été vos impressions ?

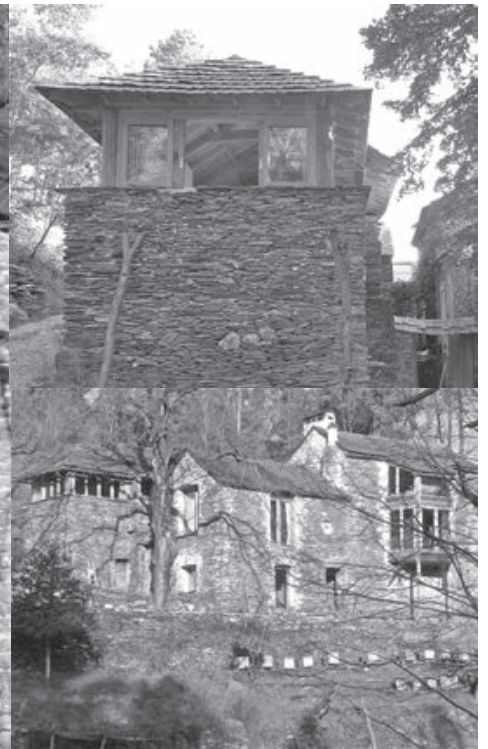
A.M._ J'ai trouvé l'endroit magique. J'avais envie d'une source, et il y en avait une. Nous avons réussi à rentrer dans la ruine, et avons vu très vite les possibilités de la restaurer. Nous sommes venus la voir un lundi, et nous avons acheté le jeudi !

R.M._ Est-ce que l'importance du travail de restauration ne vous a pas fait peur ?

A.M._ Non, car j'avais, déjà, une expérience de maçonnerie dans les Cévennes à Bonnevaux et une formation de charpentier. Au départ je voulais seulement acheter un terrain pour y construire une maison en bois. Mais devant la difficulté de trouver un terrain dans un bel environnement, avec une source et des bois, nous avons décidé d'acheter un vieux Mas où il y avait tout ça ! Avec en plus un lieu où des gens avait déjà vécu. C'était important pour nous.

Babeth Mézières, tourneuse sur bois





Cette technique permet de conserver les murs tordus, de faire des angles arrondis et de respecter ainsi le caractère d'un vieux mas. Pour traiter les eaux usées, j'ai réalisé une phytoépuration. Cela marche très bien et c'est très joli.

Après le chantier de la maison, juste à côté, nous avons construit notre atelier en ossature bois.

R.M.- En résumé, quelle serait ta ligne directrice ?

A.M.- C'est de garder l'esprit de l'ancien bâti cévenol en mettant de l'espace, de la lumière et le confort thermique.

R.M.- Avez-vous eu des réactions à vos travaux de restauration de Prat Nouvel ?

Babette Mézières- Au début notre voisin était déçu de voir qu'on changeait tout, mais à la fin des travaux il a trouvé ça très bien. Je pense que son changement d'opinion est venu du fait que nos travaux se sont, finalement, très bien intégrés dans l'environnement. Je comprends aussi sa réaction, car ces maisons ont une histoire. Ma démarche a été, aussi, de retrouver cette histoire, car je suis

plus sensible à cela qu'Alain.

Nous avons récupéré un acte de vente de 1645, des photos, un petit banc où la Mamée s'asseyait tout le temps.

Nous avons connu l'histoire de cette famille, nous voulons la continuer. Je n'aurais pas aimé habiter une maison où j'aurais appris que leurs habitants étaient antipathiques. La vie dans ce mas est sereine et positive.

R.M.- Quel est ton prochain chantier ?

A.M.- Je vais faire une terrasse en bois qui fera le tour de la maison.

R.M.- À quoi va-t-elle servir ?

A.M.- À bien vivre !

C'est sur ce cri du cœur que j'ai quitté ces nouveaux bâtisseurs de Prat-Nouvel.



Roland Mousquès

Mas de Prat-Nouvel

Route de Valmalle,
30530 Chamborigaud.

Elisabeth Mézières
Bois Tourné
babettemez@mailland.fr

Alain Mailland
Sculptures tournées
alain@mailland.fr
www.mailland.fr

**Le mas
Prat-Nouvel
restauré par
Babeth et Alain**

**ci-dessous
Alain Mailland**



50 ans déjà sans jamais parler de ce que j'ai vécu là-bas sur cette terre d'Algérie. Par devoir de mémoire pour mes enfants et petits enfants, je pense qu'il est temps, avant de partir, de rappeler en résumé ce qu'ont été pour moi et bien d'autres les moments forts de ces vingt-sept mois volés à notre jeunesse.

Pour certains, heureusement pour eux, ce ne fut que de la pacification ayant eu la chance de tomber dans des coins plutôt calmes, ou dans des fonctions sans danger, n'ayant jamais eu à se servir de leurs armes, ni vu couler le sang. Pour ma part et pour bien d'autres, il n'en fut pas de même.

J'étais appelé sous les drapeaux en juin 1955, au 11ème CUIR d'Orange-classes accélérées, muté au 3ème Chasseur d'Afrique à Ravensbourg comme tireur sur EBR (engin blindé de reconnaissance), peloton de brigadier, puis un mois plus tard départ du régiment pour l'Algérie.

Traversée sur le Sidi Mabrouck, par mer forte à vomir les boyaux. Dès le lendemain du débarquement à Alger, après avoir préparé les véhicules et surtout embarqué un maximum de munitions de tout genre, nous étions opérationnels, donc baladés dans les quatre coins de l'Algérie, partout où il y avait des points de rébellion.

Et c'est là que commencent les gardes de quatre heures chaque nuit, les patrouilles de jour et de nuit sous une chaleur torride, les fouilles des mechtas, les barrages de routes avec contrôles, les ouvertures de routes à la merci de mines ou d'embuscades, les vastes opérations de ratissage où étaient impliqués plusieurs régiments avec les paras de Massu ou de Bigeard, l'aviation avec les T6 et les nuées d'hélicos de tout genre, bananes, sikorsky, alouettes. Des opérations qui ne devaient durer que deux jours et qui duraient parfois plusieurs semaines, à ne manger que des rations de guerre, dormir à la belle étoile toujours aux aguets et bien sûr sans se dévêtir, sans savoir ce qui se passait, ni le but de l'opération ni bien sûr les résultats, mis à part ce qui se déroulait sous nos yeux.

Le lendemain, nos supérieurs étaient fiers d'exposer sur les places de village les butins ou les morts et prisonniers faits sur l'ennemi. Mais silence complet sur les victimes de notre côté.

Rassemblement du régiment en fin d'opération pour faire les réparations des véhicules et nettoyer les armes, faire les pleins d'essence et de munitions afin d'être prêts à repartir dans deux jours ou dans deux heures. Des déplacements aux quatre coins de l'Algérie, à des distances de parfois plusieurs centaines de kilomètres sur des pistes poussiéreuses, truffées de mines ou de coupures afin de retarder et d'immobiliser les convois. Et toutes ces rondes et patrouilles dans les douars et surtout dans la Casba d'Alger, véritable labyrinthe avec ses rues donnant l'impression de passer sous un tunnel, armés jusqu'aux dents afin de montrer notre force, sous un casque lourd qui nous cuisait le crâne sous son poids et la chaleur. On distribuait des bonbons aux enfants et on peignait sur les portes en bleu-blanc-rouge « L'Algérie vivra française ». Quelle responsabilité pour moi, chef de patrouille, d'avoir sous mes ordres des copains à la merci de recevoir à tout instant une grenade ou un coup de couteau dans le dos. Combien ont péri ainsi ! 30 000 morts sans aucune réaction en France, car personne n'en parlait.

Quand je pense au tôle médiatique au sujet des dix tués en Afghanistan, alors qu'ils étaient volontaires et que c'était leur métier (pardon pour les familles), j'ai lu dans la presse qu'ils avaient des camps avec tout le confort, très bien nourris et très bien payés, alors que nous...

Par quel miracle je n'ai pas fait partie de ces morts ou blessés, jugez plutôt.

Ayant été nommé sous chef et faisant fonction de sous officier, chef de patrouille, avec une dizaine de copains lors d'une fouille de nuit dans un douar, en pleine Kabylie, rentrant dans la pièce unique et obscure d'une mechta, un coup de feu claque, le soldat Nivolla a eu la barbe brûlée sur tout le menton par le projectile tiré presque à bout portant par un enfant



d'une douzaine d'années qui tenait un vieux fusil à broche, calibre 16 à canon scié. Se trouvaient là une vingtaine de personnes, femmes, enfants et vieillards, couchés à même le sol autour d'une femme gémissante faisant semblant d'accoucher. Sous ses jupes, une dizaine de grenades et mines de fabrication artisanale. Je ne peux vous raconter la suite et le sort de ces gens-là.

Après une journée harassante sous un soleil de 40°, nettoyage de nos armes afin d'éviter les fréquents enrayements dus à la poussière, tous groupés à l'ombre d'un figuier de barbarie, une rafale de pistolet mitrailleur part du groupe, imprudence due à une arme restée chargée. Le petit copain assis près de moi vient de recevoir une rafale dans le ventre. Je le revois monter dans l'hélico hurlant de douleur, criant « Maman, je vais mourir ».

Autre mauvais souvenir, dans les virages de la descente du col de Sakamsdy, de retour d'une longue opération de ratissage en Kabylie, mon chauffeur EBR perd le contrôle de l'engin suite à une rupture de l'hydraulique : choc très violent dans le rocher, véhicule hors service, quelques bleus sans trop de gravité ; ce qui me valut tout de même un blâme pour négligence dans mes fonctions de chef de voiture.



●●●

Quelques mètres plus à l'avant, un ravin de plus de 50 mètres où devaient périr, brûlés vifs, une semaine plus tard et dans les mêmes conditions, les quatre occupants du véhicule qui nous suivait.

Autre sortie mouvementée, franchissant les gorges de la Chiffa (vallée des singes) pour nous rendre dans le sud de l'Algérie filer des caravanes suspectées de trafic d'armes, mon chauffeur fait une halte sur le bord de la route pour des besoins pressants.

J'en profite pour enlever mon casque afin d'aérer un peu mon crâne et le dépose près de moi sur un phare rotatif fixé sur une mitrailleuse de tourelle pour tir de nuit. Un sifflement et un claquement sec, mon casque tombe à terre, une balle venant de je ne sais où l'avait transpercé de part en part. Impossible de riposter devant de telles situations, les rebelles étant abrités dans les fentes des falaises environnantes. Nous ne pouvions diriger nos armes dans leur direction, tant la vallée était étroite. Un simple fusil de chasse tenait en échec notre blindé

armé d'un canon de 75. Trois mitrailleuses fixes Keibel, une mitrailleuse rotative de 30, plus nos quatre pistolets mitrailleurs et des sacs entiers de grenades de tout genre. Il ne restait qu'à sortir le plus rapidement de là.

En opération de contrôle d'un important marché aux bestiaux à M'Sila, où chameaux, chevaux, ânes, chèvres et moutons arrivaient des oasis des alentours, chaleur torride, poussière, aucune ombre, je fais une chute du haut de la tourrelle de mon EBR, me faisant une grosse plaie ouverte sous le genou ayant percuté une arête vive du blindage d'acier. Forte hémorragie avec infection faisant que le lendemain ma jambe entière était devenue toute noire et très douloureuse. Évacuation en hélico sur l'hôpital Maillot à Alger. Piquûres de cheval, grosses souffrances. J'entends les docteurs discuter entre eux et parler d'amputation. Puis, par je ne sais quel miracle, le traitement faisant son effet, je vais de mieux en mieux pouvant me mettre à marcher et puis rejoindre mon régiment stationné près d'Alger à L'Arba.

Tout le monde était en train de repeindre tout le matériel en couleur jaune sable pour un prochain départ vers le canal de Suez où sévissait le conflit que vous savez. Embarquement sur le Pasteur, contents de quitter cette Algérie, d'autant plus qu'on nous avait confirmé que le conflit de Suez terminé, on rentrerait en France.

Après une bonne semaine sur le bateau, la bonne nouvelle : le conflit s'est réglé sans nous, et nous rentrons sans avoir à intervenir. Quelle joie, nous allons rentrer en France ! Mais au lieu de voir les côtes françaises et le château d'If, voilà à nouveau la ville blanche d'Alger.

Re-débarquement, direction la Kabylie et le calvaire reprend, patrouilles de jour et de nuit, gardes, fouilles de mechtas, crapahutage sous une chaleur torride, avaler des kilomètres et des kilomètres de pistes poussiéreuses truffées de mines et de pièges de tout genre, dont les grosses tranchées faites en travers des routes et recouvertes de branchages et de terre, véritables pièges à éléphants où s'en suivait souvent une embuscade où tant de petits copains ont laissé la vie. C'est dans ces conditions qu'on est tombés sur un os du côté de Kenchena, forte concentration de rebelles fortement armés.

Bien enfermé dans la tourelle de mon blindé, les balles sifflaient de tous côtés sur le blindage. L'une d'elles fait éclater la lunette périscope me permettant de voir à l'extérieur et ainsi de me servir de mon canon de 75 ou de ma mitrailleuse. Je tirais donc à l'aveuglette tout autour de moi, ça criait de tous les côtés. À la fin de la bagarre, le calme revient et, sortant enfin de la tourelle, quel spectacle d'enfer. Une puissante odeur de poudre, de la poussière partout sortant des fosses faites par les obus, des morts de partout. Résultat, une vingtaine de rebelles puissamment armés faits prisonniers et autant de morts. De notre côté, je ne sais pas par quel miracle, deux blessés légers, mais quel traumatisme ! Cela m'arrive encore de faire des cauchemars et de revivre cet enfer. Cette opération me valut la valeur de la médaille militaire avec étoile de bronze épinglée par le colonel Argoud qui fit plus tard partie du Putsch d'Alger.



Combien de fois avons-nous circulé dans les légendaires gorges de Palestro, la peur au ventre, car un véritable coupe gorge où le moindre arrêt, la moindre panne était l'assurance d'une fin certaine, tant chaque faille de roche était truffée de rebelles prêts à intervenir, et où bien des copains ont trouvé la mort. Que de souvenirs de ces semaines entières en opérations d'envergure, à dormir à la belle étoile, toujours en alerte, sans quitter les rangs et le PM attaché au poignet pour ne pas se faire désarmer pendant le sommeil. Tous ces déplacements de plusieurs centaines de kilomètres sous un soleil de plomb ou la nuit, les phares éteints, pour se rendre sur les points où avaient été signalés des mouvements suspects. Ces interminables marches dans les montagnes de Kabylie, à lutter contre la chaleur et la soif jusqu'à boire l'eau des radiateurs des véhicules ou l'eau saumâtre de quelques rares flaques dans les oueds asséchés.

Ce qui n'aidait pas à relever le moral, c'est le mauvais accueil chez les gros propriétaires Pieds Noirs pour qui nous faisons des surveillances de leurs domaines. J'ai souvenir d'une grosse exploitation non loin d'Alger, à perte de vue des champs d'artichauts, de vignes, de vergers, d'orangers et de

blé dur, avec en plus une centaine de chevaux et de bovins.

Nous avons stationné là une vingtaine de jours afin de surveiller les récoltes et les moissons. Quatre moissonneuses batteuses qui tournaient plusieurs journées sur la même parcelle, et pendant ce temps là, mes parents dans leurs Cévennes coupaient à la faucille quelques ares de seigle.

Mais un matin fureur du colon et plainte auprès du colonel, le propriétaire s'étant aperçu du vol de mandarines par les soldats. Nous avons appris qu'après notre départ le FLN avait rasé à la scie une plantation d'orangers, avait ouvert toutes les cuves à vin. Quelques jours après, le vin stagnait encore dans les champs et avait même fait mourir un petit bosquet d'eucalyptus.

Un mot au sujet des tortures sur quoi on a pu écrire tant de choses. Qui a vu une guerre sans torture ?

Je puis vous dire que quand vous découvrez plusieurs de vos copains tombés dans une embuscade, mis à nu, les oreilles et les parties génitales coupées et mises en travers de la bouche, le plus calme des anges devient rapidement un démon prêt à la vengeance.



Quant, en plus de cela certains de vos supérieurs engagés sont prêts à tout, à la recherche d'un exploit de guerre qui leur permettra de passer au grade supérieur et avoir une belle médaille, tout est possible...

Malgré tous ces mauvais souvenirs, j'en ai tout de même quelques bons. En premier, cette fraternité et solidarité entre nous, les jeunes du contingent, venus de tous les horizons. Ce qui prouve que les mauvais moments de la vie nous unissent et nous rendent tous égaux. Que de bons moments quand l'un d'entre nous recevait un colis venant de France, un poulet truffé du Périgord, une choucrôte de Strasbourg, un pélaridon ou un saucisson du fin fonds de mes Cévennes ou un faisán de Sologne. Et quelle joie lorsque l'hélicoptère nous apportait le courrier malgré parfois de mauvaises nouvelles de maladie ou de décès, sans compter la petite amie qui, loin des yeux, vous annonçait qu'elle vous laissait tomber. Pour ma part, la lettre de ma mère me signalant le mariage du copain, que la vache rouge avait fait son veau, que le père avait vendu des moutons au marché, que la fenaison était terminée. Bref que la vie suivait son cours, sans vous, que les parents étaient contents

de voir que tout allait du mieux pour nous, car dans nos lettres on racontait que les journées étaient tranquilles et que nous passions notre temps à visiter l'Algérie, faire de la pacification et en plus être très bien nourris, alors qu'il en était tout autrement. Que soit permis le mensonge quand c'est pour rendre les gens plus confiants et plus heureux.

Je suis titulaire de plusieurs décorations dont j'étais fier un certain temps. Avec le recul, et sachant maintenant les causes et les effets de cette guerre d'Algérie, j'ai un peu honte d'avoir été félicité et en quelque sorte remercié d'avoir combattu et abattu des êtres humains qui luttèrent pour leur patrie, leur liberté et leur indépendance. Les soldats de 14-18 peuvent être fiers, mais pas nous.

J'aurai encore tant de choses à vous raconter, mais vous avez déjà un aperçu de ce qui se passait là-bas loin des yeux et des oreilles des français. Vous comprendrez pourquoi lors de mon retour dans mes tranquilles Cévennes, je me suis trouvé heureux et ai essayé d'oublier. Ne parlais jamais de ce que je venais de vivre de peur que l'on me prenne pour un vantard et un menteur. Il n'y avait que les rêves et les cauchemars nombreux, encore présents, pour me dire « n'oubliez pas ».

C'est donc là que je me suis fixé, exerçant le beau métier d'agriculteur, ingrat, mais faisant corps avec la nature, loin de toutes ces haines raciales et ces injustices humaines. Je me suis marié avec une fille du pays et nous avons eu cinq garçons à qui j'ai essayé d'apprendre le vrai sens des mots Liberté, Egalité, Fraternité. Quand j'entends tous les jours les gens se plaindre et demander que cela change, il faut qu'ils fassent bien attention, car il y a autant de place pour changer en plus mal qu'en mieux, l'histoire prouve que tout est possible.

J'ai appris par un copain libéré après moi que le peloton dont je faisais partie était tombé dans une embuscade quelques jours après mon départ et avait perdu cinq hommes, dont le lieutenant que j'avais servi pendant plus de deux ans, ce qui prouve une fois de plus que je ne devais pas mourir en Algérie.

Récit de Rémi Rouméjon sur la guerre d'Algérie



Graine et racine

Anna Gunnarsdóttir a l'habitude de travailler la laine et les peaux de poisson en Islande. Ses créations en feutre de laine sont souvent monumentales. En venant ici, elle voulait découvrir la laine de France.

Au contact de nos paysages, elle a confectionné deux immenses pièces en feutre d'un seul tenant, aux couleurs naturelles, prouesse technique. Elles laissent imaginer une grosse racine qui semble vouloir s'enfoncer dans le sol et une graine énorme qui commence à pousser.

Hommage aux camisards

Tei Kobayashi habite sur une montagne qui vivait autrefois de la soie et du châtaignier. Le châtaignier, si respecté au Japon, elle l'a tout de suite retrouvé ici dans les constructions anciennes lors de ses promenades matinales dans les ruelles du village. Un bois qui, au-delà du fait qu'il conserve l'âme des gens après leur mort, pense-t-elle, dégage ici quelque chose de dur dans la vie de ces mêmes gens. Châtaignier, gens qui se sont battus pour leur liberté, c'est ce que Tei a représenté au

quartier de l'Estournal où des vieux bois de châtaignier s'égrènent sur le talus, tels des hommes en marche et des hommes regroupés (comme les camisards) au pied de la maison du mont Lozère. Certains de ces bois portent, peint sur un cartouche blanc et en guise d'hommage, un texte bouddhique, texte de sagesse, extrait du Sûtra du coeur. Gênée par le mauvais temps elle n'a pu terminer sa création comme elle voulait... alors pourquoi ne pas revenir ?

La porterie

Spécialiste du raku, Sylvie Chany-Souton expose régulièrement à la galerie singulière et au festival des métiers d'art en juillet. Elle a, elle aussi, participé à la résidence d'artistes. Bois et céramique, porte et poteries, vous trouverez sa création artistique au départ de la passerelle, rive gauche du Rieuualet.

Akari

Construire à deux, c'est partager une idée, échanger des techniques et des perceptions, s'enrichir mutuellement...



C'est-ce qu'on fait Taeko Mori et Michèle Lafont, spécialistes toutes deux dans l'art du papier, en concevant ensemble Akari, un magnifique livre objet franco-japonais...

Convention de Kyôto

Que l'on soit en France où au large de l'océan indien, des choses semblables font réfléchir. Manou Soobhany a choisi de laisser à la portée de tous ceux qui veulent s'y pencher (habitants ou visiteurs) le texte intégral de la conférence sur le réchauffement climatique, signé en décembre 1997 à Kyôto. Allez simplement vous asseoir à une table de pique-nique sous le musée. Et puis si vous rencontrez des familles de petits éléphants blancs, ne soyez pas surpris ! C'est Manou qui nous les a amenés.



Aigas

Aigas del cèl, desiradas e fòrça còps rebèlas,
Rajolant dins las combas, escobant las carrièras,

Aigas geladas, trasent lo ser de borilhons blancs,
Escafant los camins, estofant los ressons,

Aigas naissentas, que la tèrra desliura
Pauc a pauc d'un escrinh de verdura,

Aigas dels gaudres fièrs, salvatjas e furtivas,
Raspalhan sus los rancs, cascalhan dins l'abis,

Aigas de las rivièras, tranquillias e fenhantas
Alisant los rocasses, miralhan las banhairas,

Aigas frescas del potz montant dins un ferrat
De la nuèch desliuradas, recobrent la clartat,

Aigas matairas de vidas, de pantais e de pactes,
Que menan tot de tira las rasons de lors actes,

Aigas aigrejant la peur mas tanben lo bonatir,
Sabètz totjorn ont son las vertadièras valors.

Eaux

Eaux du ciel, espérées et à la fois rebelles,
Dévastant les vallons, balayant les ruelles,

Eaux glacées, le soir tombant à gros flocons,
Effaçant les chemins et étouffant les sons,

Eaux des sources, libres de leur capture,
S'échappant hardiment d'un écrin de verdure,

Eaux des torrents, sauvageonnes et furtives
Ricochant sur les rocs, cascading dans l'abîme,

Eaux des rivières, paisibles et paresseuses,
Caressant les rochers, reflétant les baigneuses,

Eaux du puits, remontant dans les seaux,
Libérées des ténèbres, découvrant la lumière,

Eaux briseuse de vies, de rêves et de pactes
Ramenant sans arrêt la preuve de leurs actes,

Eaux prodiguant la peur mais aussi le bonheur,
Vous situez humblement la notion de valeur.



Alain Pantel

« Dictionnaire Amoureux de... »

J'ai découvert récemment (il était grand temps que je me cultive un peu !) une série d'ouvrages au titre commun: « Dictionnaire Amoureux de... » éditée par la maison Plon et dont un bon nombre sont l'œuvre de personnalités connues.

Ainsi:

- Dictionnaire amoureux de la politique par Ph. ALEXANDRE
 - Dictionnaire amoureux de la science par Cl. ALLEGRE
 - Dictionnaire amoureux du judaïsme par J. ATTALI
 - Dictionnaire amoureux des jardins par Al. BARATON
 - Dictionnaire amoureux de la Franc-Maçonnerie par Al. BAUER
 - Dictionnaire amoureux de l'Inde par J.-Cl. CARRERE
 - Dictionnaire amoureux de l'Espagne par M. del CASTILLO
 - Dictionnaire amoureux de la télévision par J. CHANCEL
 - Dictionnaire amoureux des langues par Cl. HAGÈGE
 - Dictionnaire amoureux de l'Histoire de France par M. GALLO
- etc, etc...

Il y a ainsi une soixantaine de titres traitant de sujets fort divers. Ils sont de lecture aisée puisque construits à la manière du dictionnaire courant type « Larousse » où on n'a pas à se soucier du début et de la fin, du suspens et du déroulement de l'intrigue : on peut ouvrir où on veut, à n'importe quelle page au gré de son intérêt ou de son inspiration.

J'ai entre les mains, et j'ai pris beaucoup de plaisir à la lecture de tout repos et d'agréable distraction du « Dictionnaire Amoureux de l'Humour » écrit par Jean-Loup CHIFLET, moins connu du grand public que Jacques ATTALI ou Max GALLO, mais dont la production littéraire ne manque pas d'ampleur avec plus de 50 ouvrages parus chez différents éditeurs: Plon, bien sûr, mais aussi Mots et Cie, les Arènes, Garnier, Payot, J.-Cl. Lattes et, puisqu'on n'est jamais si bien servi que par soi-même, Chiflet et Cie. Pour l'heure, je n'en ai lu aucun, mais les titres me semblent assez pittoresques pour penser qu'il ne s'agit pas du type « Ethique à Nicomaque ».

J'en cite quelques-uns: La théière de Chardin, la Khoménie du Pouvoir, Y a-t-il une courgette dans l'attaché case ?, J'apprends l'Anglais avec la Reine, le Cafard Laqué, Nouilles ou pâtes, mes perles de culture... etc. Là encore, il y en a pour tous les goûts, assez singuliers tout de même.

Je reviens à mon « dictionnaire de l'humour ». On y parle évidemment de tous les humoristes et comiques réputés tels: ils y sont présentés et leurs bons mots cités, mais on y trouve aussi des écrivains « classiques » aux

réparties qui ne manquent pas de saveur.

Je cite quelques extraits pour donner envie à mes lecteurs de poursuivre la quête:

Alphonse ALLAIS

- La France aux Français, le Bas Var aux Bavards
- Partir c'est mourir un peu, mais mourir c'est partir beaucoup
- On ne dit pas « javellisé », mais on dit « j'ai lu »

André BRETON

- Il n'y a pas de raison de vivre mais il n'y a pas de raison de mourir non plus

Sacha GUITRY

- A l'égard de quelqu'un qui vous prend votre femme, la pire vengeance est de la lui laisser
- J'ai pris mon rhume en grippe





Eugène LABICHE

- Je fais des pièces et ma femme fait des scènes

Eugène IONESCO

- Prenez un cercle, caressez-le ; il deviendra vicieux.

Marcel ACHARD

- Les talons hauts ont été inventés par une femme qu'on embrassait que sur le front

Jean COCTEAU

- Les miroirs feraient bien de réfléchir avant de renvoyer les images

André ROUSSIN

- Un intellectuel est quelqu'un qui rentre dans une bibliothèque même lorsqu'il ne pleut pas

Pauline BONAPARTE

- Les enfants ? j'aime mieux en commencer cent que d'en finir un seul

Pierre DAC

- Il vaut mieux se laver les dents dans un verre à pied que de se laver les pieds dans un verre à dents

Jean GABIN

- Je boirai du lait quand les vaches mangeront du raisin

Jean PAULHAN

- La mort ? Pourvu que j'arrive jusque-là !

Alexandre BREFFORT

- J'ai installé une bibliothèque dans les toilettes je ne peux pas lire sans lunette

COLUCHE

- La hausse du pétrole entraîne des inquiétudes chez les handicapés moteurs

Bob HOPE

- Il est vraiment devenu vieux où pour son anniversaire les bougies ont coûté plus cher que le gâteau

Gustave FLAUBERT

- Rien n'est plus sérieux, en ce bas monde, que le rire
- Achille ? Ajoutez « aux pieds légers », cela donne à croire que vous avez lu Homère

BEAUMARCHAIS

- Le Comte : « Qui t'a donné cette philosophie aussi gaie ? »
- Figaro : « L'habitude du malheur. Je me presse de rire de tout de peur d'être obligé d'en pleurer ».

Etc, etc... Il y en a ainsi sur 700 pages.

Alphonse ALLAIS, Woody ALLEN, Guy BEDOS, Tristan BERNARD, Francis BLANCHE, BOURVIL, COURTELINE, Pierre DAC, Thierry le LURON, Raymond DEVOS, Louis de FUNES, Laurent GERRA, François MOREL, Jacques TATI, et pas mal d'autres aussi connus... Mais également

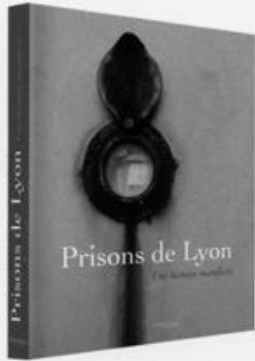
VOLTAIRE, TALLEYRAND, Jules ROMAIN, MONTESQUIEU, Cardinal de RETZ, SCARRON, BOILEAU, FLAUBERT, CELINE, BEAUMARCHAIS... je ne peux les citer tous !

Allez vers cet ouvrage, vous n'aurez pas perdu votre temps.

Etienne Passebois

SOUSCRIPTION

valable jusqu'au 09/09/2013



Du grand dortoir à la cellule contemporaine, du robinet d'eau dans la cour à la douche quotidienne, de la paille au matelas ignifugé, de la gamelle en fer blanc à la barquette operculée et du centre-ville à la périphérie, la prison a changé. À quel rythme ? Avec quelles considérations ? Et quelles intentions ? L'histoire des prisons de Lyon raconte à sa façon celle des prisons françaises.

Ce beau livre est à réserver au prix exceptionnel de **26 euros** jusqu'au **9 septembre 2013** en nous retournant le présent bon à : Association *Les Ouvriers qualifiés*, 25, rue Sergent Blandan 69001 Lyon.

Prisonniers de droit commun, toujours, et prisonniers politiques, parfois, ont hanté les prisons de Lyon tout au long de leur histoire.

Au Château Pierre Scize, ce fut un jour le tour des catholiques, puis un autre jour le tour des protestants ; aux Recluses, le tour des victimes de la Terreur, puis, à la prison de Roanne, le tour des victimes de la Terreur blanche ; dans les geôles de la prison Montduc, ce fut un jour le tour des Résistants, puis un autre jour, moins rudement, celui des « collabos ». Aux prisons de Perrache, ce fut un jour le tour des Algériens combattants pour l'indépendance de leur pays, puis le tour des membres d'Action directe, puis encore le tour des hommes du milieu lyonnais, parfois exécutés des basses œuvres du Service d'action civique. Mais les prisons de Lyon furent surtout un lieu de captivité pour des dizaines de milliers d'auteurs de délits mineurs, dont la durée moyenne de séjour n'excéda pas deux mois. Certains y sont restés vingt ans...

26€

au lieu de 32€

Parution 13 septembre 2013
192 pages, 230 illustrations
Format 24,3 cm x 29 cm
Couverture cartonnée avec jaquette

Préface de Jean-Marie Delarue
Sous la direction de Bernard Bolze
Avec Les Ouvriers qualifiés
Prix de vente public de 32 €.

LieuxDits

Je désire acquérir exemplaire(s) de cet ouvrage, au prix unitaire de 26 €. Soit un montant total de

Je viendrai retirer l'ouvrage dans les locaux des éditions Lieux Dits, 17 rue René Leynaud 69001 LYON à partir du 16/09/2013.

Par ailleurs, un calendrier de dédicaces me sera proposé par courriel (adresse mail à renseigner ci-dessous).

À partir du 13 septembre 2013, l'ouvrage sera accessible en librairie au prix de 32 €

OFFRE VALABLE JUSQU'AU 09/09/2013

Je note bien que mon chèque ne sera encaissé qu'après le retrait de ma commande, en septembre.

Société..... Nom et Prénom.....

Adresse.....

Code Postal et Ville..... E-mail.....

Tél.....

Ci-joint un chèque bancaire ou postal de€ à l'ordre des Ouvriers qualifiés

Prisons de Lyon

Fraissinet de Lozère conseil municipal 20 mars 2013

Tous présents sauf
Jean-Marie Thoyer excusé-

Compte rendu du dernier conseil municipal adopté

Inondations 2011 et Aménagement logement sur la mairie nous avons reçu les accords de subventions (Département + État + Région pour le premier, Département et Région pour le second).

Captages : Réunion prévue à Runes mardi 23/03 avec AB travaux et le Cabinet Falcon

Réforme territoriale : La ministre Escoffier venue à Mende a dit que l'Assistance technique aux collectivités (ATESAT) pourrait être transférée au Département. Les élections au Département et à la Région seront reportées en 2015 (au département il devrait y avoir 13 cantons avec 2 élus par canton, un homme et une femme, et à la Région il devrait y avoir plus d'élus pour les petits départements (2 ou 3 pour nous. Les sectionnaux devraient être communalisés. Volonté d'aller vers des regroupements à tous les niveaux (communes, communautés de communes, agglom, ...).

Compte Administratif de la commune : En fonctionnement 204 545.95 € de dépenses pour 315 404.86 € de recettes (dont 91 504 €, report 2011 et +19 354.91 € de l'exercice 2012 = 110 858.91 € au 1/1/13)

En Investissement, 232 725.63 € de dépenses (dont 68 583 € de déficit 2011) pour 228 578.11 € de recettes (soit 68 583 €, déficit 2011, 64 436.28 €, excédent 2012 = - 4 146.72 €, déficit au 1/1/2013.

Soit un excédent global de 106 712.19 € (mais des dépenses restaient à régler au 1/1/13).

Compte Administratif Régie Eaux : en fonctionnement 61 096.86 € de dépenses (dont 30 984 € de dotation aux amortissements) pour 38 435.39 € de recettes soit une déficit (virtuel) de 22 661.47 €..

En Investissement, 141 116.80 € de dépenses (dont 113 083.28 € de déficit 2011), pour 73 624.00 € de recettes (dont les 30 984 € de dotation aux amortissements). (Déficit ramené à 67 482.80 € au 1/1/13). Déficit global (Fonctionnement + Investissement) de 90 144.27 €.

Entre les deux budgets, on termine l'année 2012 avec un excédent global de 16 567.92 €.

Les 2 comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité (Soit 9/9, le Maire étant sorti de la salle).

Travaux : La Maison de Marie : La dalle du local commercial est coulée, les banchés de la cave de la maison en cours. Chemin de Runes : Il est réalisé à 70 %. Enfouissement des réseaux EDF Moyenne Tension : Cela avance (traversée des villages et ouvrages faits, Finialettes le Fageas fait, Runes Ruas fait, de la ZA à la maison de Yves et des fourches à Pont Runes (zone des travaux CG) à Fraissinet fait.

Reste de Pont Sans Eau à la Maison de Yves et de Pont Runes à Runes + pose des postes.

Travaux du Département : terrassement terminé et mise en place d'une couche de fondation.

Projet d'Accueil de groupes au Pré du Moulin : Le comité de pilotage s'est réuni (12 personnes) et a décidé de lancer (demande de crédits LEADER au GAL Cévennes) une étude (étude de marché + plans jusqu'à l'APS...). Un cahier des charges est en cours d'élaboration pour cette consultation.

Le projet comprendrait la maison principale plein pied avec grande salle et six chambres et 3 HLL satellites (chalets de 6 places). Un équipement en matériel (VTT, raquettes, sièges motorisés...) serait prévu et un stockage pour le matériel.

SIVU de l'Estournal (groupe scolaire) : nous avons voté le budget qui intègre la réalisation de la cour avec une cour pour les petits et une pour les + grands pour 50 000 €. Ces travaux sont subventionnés à 50 % et financés en lieu et place du remboursement de l'investissement qui se termine cette année (9000 € au lieu de 38 000 €/an depuis 20 ans). Nous reportons en 2014 le passage aux 4.5 jours, mais débattons, déjà comment nous ferons pour assurer nos obligations qui vont se traduire par un coût important et qui va imposer l'implication du milieu associatif. Les effectifs vont progresser. Une demande sera faite d'un ramassage sur Runes et la Brousse (4 enfants de plus en ramassage) au Conseil Général.

Office du Tourisme : Il a été décidé à l'AG de ne pas ouvrir de point d'accueil à Vialas, de ne pas signer de convention avec la communauté de communes de Vialas et de mettre des informations à l'Espinassas. Le Conseil décide de rencontrer l'Office du Tourisme et les prestataires touristiques de notre commune.

Programme de voirie : le maire présente les devis faits par la DT pour la route de Finialettes (18 000 €) et pour 3 murs à reprendre (Route de Racoules (3 400 €) et dans deux rues de la Brousse (7 500 € et 2 250 €).

Four Fontaine et Moulin du Viala : Le Conseil décide de contacter le PNC pour une étude générale afin d'obtenir des subventions. Une réparation sera faite sur le chemin du Viala a Pont.

Corral de la Brousse : La mairie a revu à la hausse son aide : 3 000 € sur 24 000 €

Cheminées du presbytère : Elles vont être réparées. Devis demandés.

Station d'épuration : Délibération sur l'entretien assuré par Sylvain Desmats, notre salarié du Groupement d'Employeurs du Ron de Montal. Accord de financement de l'Agence de l'Eau (25 %)

Orientations budgétaires : On finit ce qui est commandé (captages, chemin de Finialettes, station d'épuration de Fraissinet, voirie 2013, corral, dégâts inondations, Route de Racoules et des Clauzes).

Prochain Conseil Municipal Budget 2013 le 9 avril à 21 h et à 19 h Réunion du CCAS.

Pont de Montvert conseil municipal 22 février 2013

Présents : Alain Jaffard, Cathy Blaclard, François Folcher, Frédéric Folcher, Albert Douchy, Maurice Plagnes, Stéphan Maurin, Delphine Desnaud, Maryse Bres, Yves-Elie Laurent.

Invités : Sophie Pantel, Odile Rival, Jeanne Pantel.

Excusée : Rachel Cayrac.

Secrétaire de séance : François Folcher.

I. Approbation du compte rendu du CM du 18 janvier 2013

II. Bilan et état des lieux des chantiers :

1. Rénovation du temple : les travaux sont presque terminés, l'électricité reste à poser, les menuiseries à finir ainsi que le nettoyage des abords.

2. Passerelle : la réception de l'ouvrage a eu lieu en décembre 2012 avec des réserves sur la galvanisation du garde-corps.

3. Camping : lors de la visite de sécurité, l'élagage des arbres a été demandé; les devis sont en cours pour cet élagage.

4. VC1 : suite à l'estimation du PNC sur ces travaux, la commune décide de monter un programme pluriannuel sur 4 à 5 ans avec le PNC.

5. Stade : la reprise des travaux d'éclairage se fera au printemps prochain.

6. AEP, pont du Tarn : la réparation de la conduite AEP est confiée à l'entreprise Rouvière Francis courant avril 2013.

7. Programme de Voirie CG 2013 : nous sommes en possession des devis 2013 pour la VC Grizac, VC la Barquette, VC Frutgères, VC Le Merlet, VC de Finiels, déroctage VC Rieumals.

8. Accès fontaine Champlog de Lozère : devis en cours.

III. Information sur le journal : la distribution du journal municipal n° 5 est en cours.

PADD du PLU : Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable est le document du Plan Local d'Urbanisme qui fixe, à l'issue du diagnostic territorial, les grandes orientations d'aménagement, de développement et de protection en valeur du territoire communal.

Ce document élaboré par la commission d'urbanisme, avec l'appui du Cabinet Synergies, est présenté au Conseil Municipal pour débat.

À l'issue de ce débat, le document et les grands axes et orientations qu'il propose sont approuvés par le Conseil Municipal.

Ce projet de PADD va être à présent présenté aux Personnes Publiques Associées que sont les services de l'État, la Région, le Département, le Parc National des Cévennes et les chambres consulaires.

Il est tenu à disposition du public en Mairie qui peut formuler des observations sur son contenu.

Après avis de ces personnes publiques et mise à disposition auprès du public, ce document sera formellement approuvé par le Conseil Municipal.

V. Point sur le personnel :

Un point est fait sur la situation du personnel. Divers congés maladie génèrent des difficultés d'organisation du planning pour la saison 2013. Les embauches complémentaires pour la saison estivale (baignade, camping, gîtes) ne sont pas définitivement arrêtées.

La demande de Marylène Pantel pour un 80 % en poste au SIVU (cantine) est acceptée.

VI. Régime des heures supplémentaires et heures de nuit :

Afin de pouvoir mieux gérer les situations de dépassement de temps de travail dues à diverses causes (intempéries, maladie...), le conseil municipal, adopte le principe de pouvoir payer des heures supplémentaires aux agents administratifs et techniques comme le prévoit les textes de la fonction publique territoriale.

Cette décision sera donc appliquée suivant la réglementation en vigueur

VII. Indemnité des agents recenseurs : une délibération a été prise pour payer les agents recenseurs suivant le barème de l'INSEE.

VIII. Fonctionnement marché d'été :

La présence du marché sur le quai le mercredi en-

traîne des problèmes importants de circulation et donc de sécurité (risque de blocage total de la circulation) susceptibles de se produire lors de ces marchés d'été.

Si ces problèmes ne sont pas maîtrisés, la conséquence en sera le déplacement, contraint et forcé, du lieu de ce marché.

Afin de réduire autant que faire se peut les « nuisances » portées à la sécurité et à la circulation par cette manifestation, des mesures sont à prendre :

la première, déjà actée l'an dernier est d'interdire le stationnement le long de la Route départementale depuis Chante Cocotte jusqu'à la sortie du Village vers Fraissinet.

la seconde est de bien baliser et faire respecter l'emprise des forains sur la route et de n'avoir des forains que d'un seul coté, coté Tarn.

Enfin le Conseil Municipal décide d'étudier la possibilité de faire appel à un prestataire pour réguler la circulation (alternat) les mercredis matin de 9 h à 13 h du 17 juillet au 21 août.

IX. Orientations budgétaires 2013 :

Le conseil examine ensuite les projets en gestion, sur lesquels un choix devra être fait, au regard de nos capacités, lors du vote du budget :

- travaux annexes à la passerelle
- travaux annexes au temple éclairage du stade
- aménagement de la place de l'église en tranche ferme et tranche conditionnelle
- travaux de rénovation,

reprise des murs à la chaux, dallage et plafond de la sacristie de l'église

- Programme de Voirie CG 2013
- Programme pluriannuel VC1
- Travaux au logement de la poste, rénovation de façade
- Éclairage public, programme spécial
- Petit patrimoine (temple de Grizac, pont de Camargue)
- Travaux au camping
- Poursuite des travaux à la mairie
- Projet de réhabilitation des garages communaux.
- L'examen de l'ensemble des demandes de subvention reçues est prévu lors du vote du budget lors du prochain Conseil Municipal.

X. Questions diverses :

problème des chats : demande de stérilisation des chats errants par l'association Brigitte Bardot et rencontre avec la propriétaire de chats au foyer logement suite à des plaintes concernant la propreté des pièces communes.

Déneigement : le point est fait sur le déneigement (matériel, personnel, matériels)

Information sur les réunions écoulées et le calendrier : réunion de l'OT le samedi 2 mars 2013, éco-trail le 9 juin 2013, départ d'Odile Rival le 26 mars à la salle polyvalente

Desserte VC de la Vayssière : la requête de la famille Albaric de la Vayssière contre le conseil municipal a été rejetée par le tribunal administratif

Association « gymnastique volontaire » demande le prêt de la salle polyvalente

Travaux à Felgerolles :

dans le cadre des chantiers internationaux de jeunes, une équipe de 14 jeunes interviendra à Felgerolles ; l'hébergement sera assuré dans un gîte de Felgerolles. Pour tout renseignement, contacter Albert Douchy qui s'occupe de ce dossier

Pont de Montvert conseil municipal 22 mars 2013

Présents : Alain Jaffard, Maurice Plagnes, Yves Elie, Frédéric Folcher, François Folcher, Stéphane Maurin, Albert Douchy, Maryse Bres

Secrétaire :
Maurice Plagnes
Invitée : *Sophie Pantel*

Remarque préliminaire de Maryse concernant le déneigement

Approbation du compte rendu du conseil de février à l'unanimité

Vote des Budgets :

Compte administratif de l'eau
solde exploitation : +2540
Solde investissement : +219456.11
Adopté à l'unanimité

Projet de budget de l'eau 2013 :
Dépenses de fonctionnement : - 119400
Recettes fonctionnement : +119400
Dépenses en investissement : - 265 434
Recettes en investis-

sement : + 265 434
Adopté à l'unanimité

Compte administratif du pré Platon
Dépenses en fonctionnement : -17 421.33
Recettes de fonctionnement : +118 972.33
Dépenses d'investissement : - 17 421.33
Recettes d'investissement : 0
Adopté à l'unanimité

Projet de budget pour le pré Platon 2013 :
Dépenses de fonctionnement : -763 662 car gestion du stock comptable
Recettes de fonctionnement : + 763662
Budget adopté à l'unanimité
Dépenses en investissement : - 712 844.50
Recettes en investissement +712 844.50
Budget adopté à l'unanimité

Compte administratif du budget principal, en conformité avec le compte de gestion
Dépenses de fonctionnement : 809 795.62
Recettes de fonctionnement : 900463.52
Dépenses en investissement : 436 413
Recettes en investissement : 543 994
adopté à l'unanimité

projet budget principal 2013 :
dépenses de fonctionnement : 925 139.25
recettes de fonctionnement : 925 139.25
dépenses d'investissement : 1 027 676.98
recettes d'investissement : 1 027 676.98
budget adopté à l'unanimité

Le conseil décide de facturer le coût de la prestation suite à la réquisition d'un enjeu de déneigement et de deux hommes pour ouvrir la voie communale numéro 1

Subventions aux associations : 25 300 euros
Vote des taux : maintien des 4 taux : pas d'augmentation d'impôt

Point sur travaux :

- Choix des travaux prévus dans le cadre du programme de voirie communale pour un montant de travaux de 70 000 euros
- Dégâts du gel : travaux vont commencer
- Attente devis pour Champlong fontaine
- Enfouissement basse tension sur la section du temple
- Église : le cabinet Megret regarde ce qui est peut-être inclus dans une première tranche à hauteur de 200 000 euros
- Rencontre le 27 mars avec Sebastien Roll du SDEE pour le programme éclairage public
- Temple : toiture finie, intérieur menuiserie pratiquement terminé, lambris neuf a pris l'humidité à certains endroits sur la route, humidité dans l'angle au fond à gauche (correspond aux poubelles au bord de la route) à régler (François voit Francis Rouvière), pour les portes à la demande du conseil presbytéral rénovation prévue dans l'appel d'offre au lieu d'une nouvelle porte : le cm maintient la prestation prévu dans le marché

Lot électricité pratiquement fini sauf les suspensions

- Délibération adoptée à l'unanimité pour la régularisation des captages suite au dossier remis par notre maître d'œuvre pour autoriser le maire à solliciter les subventions

Agence eau 11570
Cg48 : 4700

La commune est sollicitée dans le cadre du PPRi du Haut Tarn : le document est à la disposition des élus

pour faire des observations, le cm émettra un avis dans les deux mois requis

Questions diverses :

- Visite porte ouverte au pré Platon le 13 ou 20 avril
- Lettre Jean-François Pantel au sujet des accès pour l'Hermet
- Le maire a reçu trois responsables de la poste : point sur la réorganisation et proposition de diminuer les heures : le conseil municipal s'oppose fermement et définitivement à cette diminution aux motifs que la poste a modifié ses modes de calcul au sujet de l'activité et organise indirectement la baisse d'activité en ne respectant pas les heures d'ouvertures, le conseil municipal se réserve le droit d'attaquer juridiquement cette décision si elle devait être maintenue. Les habitants sont invités au maximum à faire leurs opérations au bureau de poste, tout autre opération (avec facteur...) est comptée pour le bureau de Florac.
- Courrier reçu de la part des habitants de la rue qui demandent que l'on ne coupe pas les roses trémières dans la Grand' rue
- La commune de Fraissinet a pris un arrêté d'interdiction de stationnement pour le festival des métiers d'arts
- Présentation de la résidence d'artistes du printemps : création d'une œuvre autour de la passerelle, le cm doit définir le sentier land art pour positionner les premières œuvres au départ de la maison Martin
- Réunion d'info du réseau Stevenson le 04 avril au Pont
- Demande de David Siatka pour une réservation de salle
- Le conseil municipal réflé-

chit à revoir ses tarifs pour la location de la salle des fêtes pour les soirées privées

- Déclaration de travaux pour des panneaux solaires à Montgros : avis favorable si intégration paysagère
- Grizac, assainissement : contact avec monsieur Tort pour régler le problème d'un point de vue technique et juridique acceptables : refus par courrier, une demande sera adressée au propriétaire du terrain voisin
- Emplois saisonniers : planning complet pour gîtes et camping ; pour la baignade choix du maître nageur

Pont de Montvert conseil municipal 12 avril 2013

Présents : Alain Jaffard, Cathy Blaclard, François Folcher, Frédéric Folcher, Albert Douchy, Maurice Plagnes, Stéphane Maurin, Excusée ; Maryse Bres, Rachel Cayrac, Delphine Desnaud, Yves Elie Laurent.
Secrétaire de séance : Albert Douchy

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 22 mars est approuvé

Vote du budget primitif : le budget adopté lors du précédent CM a été rejeté par la perceptrice. En effet plusieurs imperfections proviennent du nouveau logiciel comptable ce qui a entraîné une modification du montant des budgets (gé-

néral, eau, CCAS, pré Platon) et donc une nouvelle délibération du CM pour approbation.

- Une demande de prêt de matériel a été accordée pour un mariage (barnum, tables, scène,...)

- Les demandes de renouvellement des terrasses des cafés ont été accordées. Un devis a été demandé pour la réfection du ciment de la terrasse de la Casba.

- Camping : des devis ont été demandés pour un toboggan au camping et pour de nouvelles portes des sanitaires du fond

- Éclairage public : l'objectif, sur 3 ans, est d'équiper tous les éclairages en lampes basse consommation (LED). Subventionnées à 50 %, les installations commenceront cette année par Felgerolles, le quartier du Chambon, de la gendarmerie et du quai.

- Temple : un drain va être posé au pied du mur nord afin d'éviter l'humidité intérieure. Le portail va aussi être réparé

- VC1 : cette année, les parties les plus en péril seront arrangées ainsi que les fossés et le débroussaillage

Fin de séance

Saint Andéol conseil municipal 2 mars 2013

PRÉSENTS : Camille Lecat, Hervé Pellecier, Pierre-Philippe Schaeffer, Daniel Mathieu, Pierrette Coudert, Céline Mathieu (en cours de séance)
ABSENTS, Stéphane Clarisse

Secrétaire de séance : Pierrette Coudert

Le compte rendu du Conseil Municipal du 1er décembre 2012 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

- Bilan des travaux d'enfouissement réalisés par ErDF : l'ensemble des travaux s'est déroulé de façon très positive (pas de gros dégâts, restauration de la voie communale, bonne organisation et coordination). M. le maire remercie l'équipe municipale qui s'est fortement investie ainsi que Thomas Brasseur qui a réalisé des prestations à la demande.

Le nouveau réseau électrique sera mis en fonction début mai et la dépose des poteaux sera réalisée pour la fin mai.

Des vannes régulant une future adduction d'eau et divers tuyaux ont été enterrés lors des travaux pour des projets ultérieurs.

L'enfouissement de la basse tension est prévu en plusieurs points.

- Heures complémentaires des agents année 2012 : suite aux précédents travaux et durant l'année 2012, les employés communaux ont effectué des heures complémentaires : Éric Tamisier : 110.92 heures, Roland Madedec : 80.86 heures, Stéfan Guillaume 49.29 heures. Le coût total est évalué à 2500 € budgétisé sur 2013. Le conseil donne son accord.

- Complémentaire santé des agents : barème de participation forfaitaire mensuelle : le comité technique paritaire du 20 février 2013 a émis un avis favorable à la demande de la commune pour participer forfaitairement à la protection santé (mutuelle) des agents titulaires et non titulaires. La procédure retenue est celle de la labellisation ; M. le maire propose un montant unitaire de participation à 15 €/mois avec modulation du montant selon la situation familiale des agents (7 € par enfant/mois). Le coût total maximum pour une année est chiffré à 400/500 €. Le conseil donne son accord.

- Le contrat de la secrétaire de mairie, Sandra Laurain, est renouvelé pour 3 ans.

- Chantier international jeunes à l'Espinas avec la communauté de communes Cévennes au mont Lozère et les ABPS : participation financière communale : projet porté par la communauté de communes – 12 jeunes pendant 15 jours de travail effectif – pour des travaux de nettoyage des ruines (partie com com) et de réfection de murs (partie mairie) à l'Espinas. Les frais du chantier international jeunes sont de 10 500 €.

Le Conseil municipal donne son accord pour une participation communale de 5275 € soit 50 % des frais du chantier (en opération d'investissement) que la commune reversera à la communauté de communes. Une partie du PED sera affectée au coût du chantier. Le chantier sera ouvert au public souhaitant participer.

- Divers travaux à l'Espinas : la communauté de communes Cévennes Mont Lozère a déposé un PC pour la réalisation d'un hangar pour formation ABPS. Une tranchée sur 200 m doit être réalisée afin d'alimenter le hangar en eau + électricité. Plusieurs devis ont été demandés. Le conseil donne son accord pour rectifier la délibération du 1er déc 12 portant sur la demande de construction d'un hangar en dehors des P.A.U : la parcelle concernée est la A 521 et non la A 522.

- Un devis pour une étude complémentaire hydrogéologique pour l'assainissement par phyto-épuration a été demandé au BE BÉ-MEA. Des compteurs vont être prochainement installés ; une participation de 400 € sera demandée au pétitionnaire (Bistrot – ABPS). Des animations sont proposées dans le cadre du festival nature : greffe de châtaignier, rencontre-débat autour de la pierre, ateliers pierres sèches grand public)

- Réalisation d'un panneau d'interprétation au Pont de Chaldecoste : présentation du devis de SHISTO à 525 € ; le conseil donne son accord. D'autres panneaux pourraient être envisagés pour promouvoir le patrimoine et l'histoire de la commune.

- Adhésion de la communauté de communes Cévennes au mont Lozère au syndicat intersyndical du Mont Lozère à la place du SIVOM des sources du Tarn : le conseil donne son accord.

- Candidature de la Chambre d'Agriculture de la Lozère dans le cadre de la consultation sur les Organismes Uniques départementaux de gestion des prélèvements d'eau : le conseil délibère positivement en appui de cette candidature.

- Tableau de classement unique des voies communales : Le maire fait part du tableau établi par la DDT sur lequel s'était précédemment prononcé le conseil avec enquête publique ultérieure. Modifications apportées par le conseil :

- portion Herm – Loubreyrou sortirait du tableau des voies communales au profit de la portion Chabannes – Polycarpe qui serait inclus dans le tableau.

- ajout de la voie de l'Espinas sur 300/400 m sous réserve de régularisations foncières.

Programme voirie 2013

- Réfection de chaussée en béton bitumineux sur 500 ml entre les hameaux des Estrêches et de Lamarinet

Plan de financement	HT/TTC
Coût des travaux	3 585.50 € HT
Subvention CG 48 = 50 % HT	1792.75 €
Part communale	2 495.51 €

Le conseil autorise M. le maire à signer les deux devis afin de les incorporer dans le marché cantonal de voirie 2013 organisé par le groupement de commande du SDEE.

- Demandes de subvention d'associations : lecture est faite de l'ensemble des demandes. Le conseil délibère positivement sur le principe. Le paiement n'aura lieu qu'à réception des dossiers complets.

- Préparation du BP 2013 : groupe de travail : réunion de préparation le 20 mars à 9 h 30.

La séance est levée à 20h05.



Plan de financement	HT/TTC
Coût des travaux	21 987 € HT
Subvention CG 48 = 50 % HT	10 993.50 €
Part communale	15 303.79 €

PRESENTS : Camille Lecat, Hervé Pellecier, Stéphane Clarisse, Daniel Mathieu, Céline Mathieu

ABSENTS : Pierrette Coudert, Pierre-Philippe Schaeffer (procuration à Camille Lecat), Jean-Claude Dautry (procuration à Hervé Pellecier)

Secrétaire de séance : Hervé Pellecier



Lecture est faite de l'ordre du jour.

1. CA 2012 /CG 2012 /Affectation des résultats

M. le Maire présente au conseil le compte administratif 2012 :

Le conseil (sans la présence de M. le maire) délibère et approuve à l'unanimité le compte de gestion 2012.

Le conseil délibère et approuve à l'unanimité le compte administratif 2012 et décide d'affecter l'excédent de résultat comme suit :

- 57 654.48 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 114 882.52 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

2. Vote des taux des impôts locaux

Les taux des impôts locaux pour l'année 2013 sont inchangés (voir tableau ci-contre).

Après avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité les taux des impôts locaux pour l'année 2013.

3. Budget primitif 2013

Les dépenses de fonctionnement prévues pour l'année 2013 :

- Crédits de fonctionnement : 294 486.02 € répartis comme suit :

- Dépenses prévisionnelles de fonctionnement : 149 663.43 €

Pour mémoire, dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2012 : 145 556.73 €

- Virement à la section investissement : 129 771.46 €

Pour mémoire, virement à la section investissement 2012 : 144 712.04 €

- Opération d'ordre de transfert entre sections : 15 051.13 €

Les recettes de fonctionne-

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		112 613.93	154 616.22		154 616.22	112 613.93
Opérations de l'exercice	127 043.15	186 966.22	141 060.35	232 467.55	268 103.50	419 433.77
TOTAUX	127 043.15	299 580.15	295 676.57	232 467.55	422 719.72	532 047.70
Résultat de clôture		172 537.00	63 209.02			109 327.98

Restes à réaliser :	5 554.54
Besoin/excédent de financement total :	114 882.52
Pour mémoire : virement à la section d'investissement :	144 712.04

Taxes	Taux 2013	Taux 2013
Taxe d'habitation	13.73 %	13.73 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.09 %	14.09 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	167.70 %	167.70 %
CFE	17.49 %	17.49 %

ment prévues pour l'année 2013 :

- 294 486.02 € dont 114 882.52 € de résultat de fonctionnement reporté.

Pour mémoire en 2012 :

- 290 047.77 € dont 112 613.93 € de résultat de fonctionnement reporté soit un total de recettes de fonctionnement projeté pour l'année 2013 de 179 603.50 €

Dont 28 000 € correspondant au coût des travaux en régie et transférés en section investissement (récupération FCTVA)

La Dotation Globale de Fonctionnement est moins élevée que celle de versée en 2012 (99 085 € en 2013 et 99 230 € en 2012).

Les dépenses et les recettes d'investissement prévues pour l'année 2013 :

Dépenses d'investissement :

- Dépenses prévisionnelles d'investissement : 520 805.65 €

- Restes à réaliser exercice précédent : 58 286.26 €

- Solde d'exécution de la section investissement reporté : 63 209.02 €

Le conseil autorise M. le maire à faire une demande

de subvention au titre du Programme Aménagement de Villages (PAV 2013) auprès du CG 48 pour l'opération 118 (Electrification Samson, Tour Cléonis, Lézienier).

Le conseil autorise M. le maire à faire une demande de subvention au titre du Programme Équipement départemental auprès du CG 48 pour l'opération 114 : Aménagement Espinas dont l'objet est le suivant : divers travaux.

Est évoqué l'achat d'un tracteur communal. Le conseil souhaite qu'une étude préalable sur les besoins en équipements communaux soit réalisée pour cibler au mieux le (s) outil (s) susceptible (s) d'apporter un réel gain de productivité à la commune sans trop impacter sur les charges de fonctionnement.

Recettes d'investissement :

- Recettes prévisionnelles d'investissement : 420 887.53 €

Montant auquel s'ajoutent :

- Les recettes d'ordre d'investissement, soit 158 099.55 € qui se répartissent comme suit :

- Virement à la section de fonctionnement : 129 771.46 €

- Opération d'ordre de transfert entre sections : 15 051.13 €
- Opérations patrimoniales : 13 276.96 €
- Les restes à réaliser, soit 63 840.80 €

Après avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2013.

La séance est levée à 15 h



Présents :
Mmes : Anne Marie DIDIER , Isabelle DUQUENNE, Marie-Christine LIEBER, SALMERON Fabienne
MM. : Jean Claude LIEBER, Maire, Jacques HUGON, Alain VENTURA, Adjoints
Philip COVELLI, Marc GOURDON, Maurice JEANNET, Erwin WARMERDAM
Secrétariat : F. Salmeron, M. Jeannet

1° Le conseil approuve à l'unanimité le PV de la réunion du 17 décembre 2012

2° Réforme de l'Éducation Nationale et rythmes scolaires

La circulaire reçue par M. le maire et un entretien avec l'inspectrice l'E.N. proposent l'ouverture de l'école le mercredi matin et une tranche horaire de 45 minutes d'activité périscolaire chaque jour, qu'on peut situer soit en début soit en fin d'après-midi, activité à la charge de la commune.

En ce qui concerne les nouveaux horaires, le conseil remarque que l'ouverture d'une demi-journée le mercredi obligerait les enfants éloignés de l'école à un nouvel aller-retour de deux heures en transport scolaire. Par ailleurs en situant l'activité périscolaire entre midi et deux heures, il faudrait réaménager l'ensemble des transports scolaires sur une sortie plus tôt dans l'après-midi. Et on risque de voir s'installer de l'absentéisme sur cette demi-journée.

En ce qui concerne l'organisation par la commune de l'activité journalière, on voit mal comment on pourrait embaucher du personnel sur un tel horaire. Compte tenu des effectifs il nous faudrait deux encadrants. L'Éducation nationale nous promet une participation de 1000 € bien insuffisante pour rémunérer le personnel nécessaire.

Tout en partageant les objectifs poursuivis par la réforme proposée, le conseil demande que son application soit reportée en 2014 pour qu'on puisse entre temps reconsidérer son organisation notamment dans les zones rurales.

3° Travaux de L'Arbousset.

Aspect financier : La reprise du plan pour aménager deux appartements T3 au lieu d'un T2 et d'un T3 nous a conduits à augmenter le coût des travaux de près de 40.000 €. Les dossiers des subventions acquises ont été déposés sur le premier montant. On ne peut y revenir. De nouvelles aides ont été demandées sans succès. M. le Maire se propose d'activer la vente de terrains communaux (voir plus bas) pour avoir les fonds nécessaires. On peut aussi éventuellement étudier le déclenchement de nouveaux emprunts si celui que nous avons déjà au titre du PLS le permet. Il serait peut-être possible d'isoler des travaux d'aménagements extérieurs du reste des lots et de chercher des subventions pour cette partie-là.

Avancement des travaux. Ces derniers doivent commencer sous peu. L'objectif étant de pouvoir commencer les locations en septembre prochain.

4° Vente de terrains communaux.

Parcelles de l'Ayrolle.

Le conseil décide de mettre en vente l'ensemble des lots au prix de 25 € le m2 soit à 75 525 € sans prise en charge de la viabili-

sation. Cependant, les nouvelles maisons pourront être collectées dans le système d'assainissement général.

Une étude sera menée en outre, afin de connaître le coût éventuel d'une vente des terrains viabilisés par la commune. Dans ce cas, la séparation cadastrale des lots devra être menée à bien selon les conseils de Monsieur BOYER, architecte. Une nouvelle évaluation des prix devra être faite dans ce cas.

Le conseil insiste pour qu'un cahier des charges soit étudié et son application particulièrement suivie.

Parcelle du Temple.

Le conseil décide de mettre en vente ce terrain de 1480 m2 au prix de 35 € le m2 soit 51 800 €.

Le conseil engage ces démarches de vente pour financer les travaux de l'Arbousset mais il pourra les reconsidérer si entre temps d'autres ressources financières sont trouvées.

En effet plusieurs questions sont restées ouvertes :

Le principe de la vente à l'Ayrolle est acquis depuis plusieurs mois, mais la vente globale qui nous éviterait toutes les démarches de vente pour chaque lot, offre-t-elle suffisamment de garanties quant au respect

d'un cahier des charges ?

Ne devrions-nous pas garder la parcelle du Temple pour l'intégrer à un projet plus vaste ?

Changement de l'éclairage public pour des économies.

Le Syndicat départemental d'Équipement et d'Électrification va procéder au remplacement des systèmes d'éclairage public anciens par des installations plus économiques : Pénens Haut (2 lampes) Conches (1) L'Ayrolle (7) La Cure (1) Le Géripon (3) Ce syndicat a choisi les sites à changer.

Subventions : FEDER (Europe) 50 % Région : 20 % reste à notre charge : 2072 €

Le SIVOM cantonal.

Suite au rattachement de Vialas à la communauté de Communes des Hautes Cévennes (Gard), le SIVOM ne s'occupera plus du transport à la demande (3 personnes pour notre commune). Le Conseil décide donc de lui retirer cette responsabilité qui sera transférée à la Communauté de Communes Des Cévennes au mont Lozère.

Association Le Passage

Le Conseil prend une délibération pour défendre le maintien de l'activité

COMPTE	Recettes 2012	Dépenses 2012	Solde 2011	Fin 2012
AEP (eau)				
Exploitation	28 431,77	26 650,84	4 008,08	+ 5 789,01
AEP Investiss.	20 038,07	15 044,74	32 684,11	+ 37 677,44
Budg communal				
fonctionnement	277 272,31	227 572,36	16 437,22	+ 66 137,17
Budg communal.				
Investissement	101 915,34	96 710,26	- 36 916,26	- 31 711,18

de l'association Le Passage (Lieu de Vie pour enfants de la protection de l'enfance) sur le site du Salson.

Comptes 2012 Le conseil approuve à l'unanimité les comptes suivants :

- AEP (service de l'eau) Il y a des travaux sérieux à engager. (Voir tableau page précédente)
- Budget communal fonctionnement : En fin d'exercice on bascule généralement les soldes positifs du fonctionnement à l'investissement pour assurer des travaux insuffisamment subventionnés.
- Logement social Il s'agit d'un compte obligatoire affecté à l'aménagement et au fonctionnement de la maison de l'Arbousset.

La séance est levée à 20 h 35

Saint Frézal conseil municipal 8 avril 2013

Présents :

M. LIEBER Jean-Claude, Maire

M. VENTURA Alain, 2ème Adjoint

Mmes DIDIER Anne-Marie, DUQUENNE Isabelle, LIEBER Marie-Christine, SALMERON Fabienne.

MM. COVELLI Philip, WARMERDAM Erwin.

Absents excusés :

MM. HUGON Jacques, 1er Adjoint (procuration à VENTURA Alain), GOURDON Marc (procuration à LIEBER Marie-Christine), JEANNET Maurice.

Secrétaire de séance : Anne-Marie DIDIER, Alain VENTURA.

ORDRE DU JOUR :

Remarques sur le compte-rendu du CM du 12 février 2013

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- Vote des taux communaux. Il est décidé de maintenir les mêmes taux que ceux de 2012 pour les différentes taxes directes locales, soit : Taxe d'habitation = 12,38; taxe foncier bâti = 13,11; Taxe foncier non bâti = 240,52; CFE (Cotisation foncière des Entreprises, qui se substitue à l'ancienne taxe professionnelle) = 16,27.

- Vote des subventions 2013. Il est décidé d'accorder des subventions aux organismes suivants, pour un total de 700,00 € + une adhésion de 100,00 € : Amicale des Sapeurs Pompiers du Collet de Dèze :

150,00 €.

Anciens combattants :

50,00 €.

Association Epi de Mains : 100,00 €.

Association CINECO :

200,00 €.

Association Théâtre Clandestin : 100,00 €.

Association sportive du Collet de Dèze : 100,00 €.

Adhésion association Châtagnes et Marrons :

100,00 €.

Vote du Budget primitif 2013 :

Il est présenté par le Maire et Alain VENTURA, adjoint en charge des affaires budgétaires.

En préambule, M. le Maire fait lecture d'un rapport réalisé par la Trésorerie du Collet de Dèze sur l'état de nos finances au vu du compte administratif 2012 :

Il y est mis en avant que :

L'équipe municipale a pris conscience des contraintes qui pèsent sur la collectivité. Elle a recherché à dégager de nouvelles marges de manœuvre.

Le niveau de la dette qui connaissait une progression constante sur les quatre précédents exercices a reculé en 2012.

Depuis 2011, St Frézal a resserré sa gestion. Progressivement la collectivité reconstitue des marges de manœuvre. Cet effort ayant été réalisé pour permettre la rénovation de la maison de l'Arbousset.

Une politique active de cession d'actifs pourrait permettre de renforcer de manière pérenne le fonds de roulement qui est le socle d'un investissement actif.

Budget principal

- Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 313.085,09 € (avec un excédent 2012 reporté de 27.126,09 €).

A noter : Des travaux en régie en AEP et dans le cadre du budget « logement social » (l'Arbousset), seront confiés aux employés communaux à hauteur respectivement de 11.800,00 € et de 10.500,00 €, ce qui permet de prévoir un prélèvement au profit de la section d'investissement à hauteur de 75.838,09 €.

- Section d'investissement : Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 250.294,27 € (avec un déficit 2012 reporté de 31.711,18 €).

A noter que sont prévus notamment les programmes suivants :

- Travaux éclairage public (8.300,00 €).

- Travaux tunnel des Espérnelles (24.500,00 €).

- Travaux de mise en sécurité du hameau des Abrits – suite (41.000,00 €).

- Travaux d'enfouissement de réseaux à Pénens-Haut (70.000,00 €).

- Participation au financement de la caserne des Pompiers du Collet de Dèze (5.500,00 € x 4 ans).

- Viabilisation des terrains de l'Ayrolles (6.000,00 €).

Le Budget primitif « Budget Principal » 2013 est voté et signé à l'unanimité.

Budget Caisse des Ecoles

- Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 51.811,15 €.

A noter :

Budget équilibré grâce à la subvention communale (27.900,00 €) et à la participation de la commune de St Andéol de Clerguemort de 9.600,00 € (1.200,00 €/élève x 8).

Le Budget Primitif « Caisse des Ecoles » 2013 est voté et signé à l'unanimité.

Budget AEP

- Section d'exploitation : Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 35.028,76 € (avec un excédent 2012 reporté de 5.789,01 €).

- Section d'investissement : Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 57.532,92 € (avec un excédent 2012 reporté de 37.677,44 €).

A noter :

Captage du « Cougnet aval » au Viala : En relation avec la SAFER, une recherche de ressource en eau dirigée par un hydrogéologue a été réalisée. Elle

s'avère positive. Des drains provisoires ont été posés. Une analyse bactériologique montre que l'eau issue de ce captage est de bonne qualité. Nous sommes en attente des études physico-chimiques qui doivent déterminer notamment le taux d'arsenic présent dans cette eau.

- Présentation de l'avenant au « marché de prestation intellectuelle pour procédure de régularisation de captages publics (phase préliminaire) et réalisation d'un schéma directeur d'assainissement » pour abandon de l'étude de certains captages et ajout de nouveaux (marché initial : 18.000,00 € HT ; mise à jour du recueil des données : + 1.500,00 € HT ; montant nouveau marché : 19.500,00 € HT). Accord à l'unanimité.

Le Budget primitif « AEP » 2013 est voté et signé à l'unanimité.

Budget Annexe « logements sociaux maison de l'Arbousset »

- Section fonctionnement : Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 16.383,13 €

- Section investissement : Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 258.600,00 € (avec un prêt PLS de 100.000,00 € + un prêt complémentaire de 40.000,00 € sur 20 ans, dont les mensualités, seront couvertes par les recettes de loyers des 2 logements).

Le Budget primitif « Logements sociaux maison de l'Arbousset » 2013 est voté et signé à l'unanimité.

Budget CCAS

- Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 125,70 € (avec un ex-

cédent 2012 reporté de 125,70 €).

Information sur les projets en cours :

- Réhabilitation de la maison de l'Arbousset

- Délibération prise à l'unanimité pour contracter auprès du CRCA l'emprunt complémentaire de 40.000,00 € à un taux fixe de 4,72 % sur 20 ans (remboursements trimestriels de 775,33 €).

- Délibération prise également à l'unanimité pour signer un avenant au lot N° 4, supprimant l'option peinture (qui sera réalisée par les employés communaux) (montant marché initial : 28.266,60 € HT., suppression option peinture : 11 500,68 € HT., montant nouveau marché : 16.765,92 € HT.

- CFD

Le SIVU de la Vallée Longue et de la Mimente ayant été dissous pour faire place au Syndicat Mixte avec un reliquat financier positif, la part de chaque commune lui est reversée et s'élève pour Saint Frézal à hauteur de 964,03 €. Le conseil à l'unanimité décide d'affecter cette somme à la réfection du tunnel des Espérelles, travaux dont le coût s'élève à plus de 24.000,00 €.

Le coût total du fonctionnement du Syndicat mixte est budgétisé pour 2013 à hauteur de 8.236,00 €. La participation de Saint Frézal sera de 645,00 € pour cet exercice. Une délibération dans ce sens est prise à l'unanimité.

Pour ce qui est de l'investissement (étude de préservation des ouvrages d'art, première tranche) il s'élève au total à 113.508,00 €, avec une

part pour Saint Frézal de 3.556,08 €. Le Conseil vote, pour cette année, la somme de 1.000,00 € qui sera affectée à cette étude.

Questions diverses

- Utilisation de la salle communale : le conseil émet le souhait que l'utilisation de la salle communale gérée par le foyer rural « Regain » bénéficie de la gratuité pour des manifestations organisées par l'école des Abrits et l'Association des Parents d'Élèves, tout en admettant une participation aux éventuels frais occasionnés (chauffage, eau chaude, par exemple). Cette proposition sera exposée lors du Conseil d'Administration de « Regain » le 18 avril prochain.

Marc GOURDON transmet au Conseil un résumé de la réunion de la communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertois, relative aux ordures ménagères, qui s'est tenue le 02 avril dernier :

Le prix de la redevance passe à 130 €.

Mise en place d'une vaste campagne « compost » : Possibilité d'achat de bacs à compost au prix de 15 à 20 €, le reste du coût étant pris en charge par la C.C. et le SDEE.

Formation d'une personne (au minimum) par commune, pour explications de fonctionnement aux acheteurs.

Notice explicative fournie avec l'achat du bac.

Par ailleurs, M. GOURDON propose des actions pour favoriser les objectifs écologiques poursuivis : conseils d'utilisation du bac à compost, formation tri sélectif, etc...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h



*Absents excusés :
Mrs Cros et Sanchez
Mme Fort.*

Modification des attributions du sivom

Le rattachement de la commune de Vialas à la communauté des Hautes Cévennes nécessite la modification du contrat de transport à la demande, pris en charge par la Communauté de communes des Cévennes au Mt Lozère : le conseil est favorable.

Parking masmejean

Le conseil complète la dotation du conseil général sur le produit des amendes de police pour la création du parking en prenant 2000 € sur le PED 2013.

Enfouissement réseau électrique montjoie

Le conseil prend la décision de mettre en œuvre l'opération d'enfouissement des réseaux jusqu'à Montjoie en sollicitant une aide du conseil général sur la dépense subventionnable de 18544 E HT. Après étude préalable du SDEE.

Travaux salle de mairie accès handicapés

Le conseil décide d'engager la rénovation de la salle de la Mairie en créant un accès handicapés en reprenant les peintures intérieures et menuiseries, en remplaçant le revêtement du sol du secrétariat. En même temps le chauffage sera remplacé par une pompe à chaleur. Un système de vidéo projection sera installé à demeure.



Le montant HT des travaux sera de 26 636 HT. Le conseil demande une participation de 35 % au titre de la DETR et de 35 % au département (7272.93 €) pour chaque demande le plan de financement et l'échéancier des travaux sont adoptés à l'unanimité.

Programme voirie cantonale 2013

Cette année des réparations seront effectuées entre la Cépède et les Vernets et sur la route de Montjoie à partir de la Baraquette.

Pré convention d'appréciation de la charte PNC

Le Maire rappelle les objectifs de la pré convention qui est en fait une convention test, passée pour 1 an, entre la commune et le Pnc, pour mesurer l'implication du Parc, aussi bien au niveau de son personnel que de son organisation, dans le cadre des futures conventions, qui seront signées avec les collectivités. Le conseil autorise le Maire à signer la pré convention.

Subvention voyage scolaire

Une demande d'aide pour un voyage scolaire de 8 jours en Irlande recueille un avis favorable du conseil, qui décide d'octroyer la somme de 150 €.

Parc de contention des animaux

Le conseil décide de participer à hauteur de 1500 € pour construire et financer un parc de contention des animaux par l'intermédiaire de la Cuma de Pont de Montvert sur la commune de Fraissinet de Lozère.

Matériel de déneigement

Le conseil décide de faire l'acquisition d'un rabot de déneigement adapté au véhicule actuel, en utilisant le PED, pour un montant d'opération de 10 000 € €, la part de PED est de 4500 €.

Sur les 6500 € attribués, le reste, 2000 €, est affecté à la création du parking sortie ouest de Masméjean.

Le conseil charge le Maire de chercher le matériel adéquat.

Enfouissement réseau le Tronc

Dans le cadre du financement de cette opération dont la compétence relève du SDEE, la mairie s'engage à verser un fond de concours après achèvement des travaux d'un montant de 1030.79 € correspondant à 15 % du montant HT des travaux.

Budget prévisionnel 2013

Réflexion engagée jusqu'au prochain conseil qui se tiendra fin mars. En fonctionnement la priorité sera donnée à l'entretien des véhicules des bâtiments et des réseaux.

Saint Maurice de Ventalon conseil municipal 9 avril 2013

Absents excusés : Mrs Sanchez et Riou

Compte Administratif

Le doyen du conseil présente le compte administratif :

Dépenses de fonctionnement 171 991.86 €
Recettes de fonctionnement 219 443.01
Dépenses d'investissement 109 163.28
Recettes d'investissement 130 044.83
Avec un report en section d'investissement de

34 945.62 €

Après la sortie du Maire, le conseil vote à l'unanimité ce compte administratif ainsi que le compte de gestion de Mme la Perceptrice.

Budget primitif

Le Maire expose les propositions budgétaires de la section de fonctionnement chapitre par chapitre. Les propositions d'investissement sont détaillées par opération pour un montant de 263 439.62 € et celles de fonctionnement pour un montant de 201 245 €.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est fait pour un montant de 2711.72 €.

Le conseil décide de ne pas modifier le taux des 4 taxes.

Le conseil approuve le budget à l'unanimité.

Heures complémentaires

Le conseil décide à l'unanimité d'octroyer à Alain Gauch, 2 heures complémentaires par semaine pour une période de 6 mois, d'avril à septembre 2013, pour assurer des travaux exceptionnels en matière de réparation de la voirie communale.

Convention ATESAT

La convention conclue en 2010, étant arrivée à échéance, le conseil la renouvelle jusqu'au terme de l'année en cours.

Subventions aux associations

Le conseil décide d'octroyer les subventions suivantes pour un montant total de 2550 € :

Montjoie	150 €
Football	200
Les aînés ruraux de Pont de Montvert	200
L'arbre aux abeilles	100
Cinéco	150

Amicale des pompiers	200
Les accrochés	150
Le théâtre clandestin	300
Gym volontaire	100
Foyer rural Passe montagne	200
USSEP	50
Les amis du livre	150
Les restos du cœur	100
Foyer socio-éduc collège du Collet de Dèze	100
ADMR	150
Foyer socio-éduc collège de Florac	100
Métiers d'art	150

Saint Maurice de Ventalon conseil municipal 14 juin 2013

Absents excusés : Mrs Sanchez et Cros.

Le Maire ouvre la séance en demandant aux conseillers municipaux d'avoir une pensée pour Élie Pellequer décédé le 4 mai et qui a conduit les destinées de la commune pendant deux mandats, après avoir été élu conseiller sans interruption depuis 1977.

Répartition des sièges communautaires dans le cadre des élections 2014 :

Dans la perspective des élections municipales de mars 2014, la répartition des sièges au conseil communal devra tenir compte de la population municipale de chaque commune.

Le conseil communal du 26 avril 2013 a proposé la répartition suivante : 4 Pont de Montvert

4 Fraissinet de Lozère
3 St Frézal de Ventalon
3 St Andéol de Clerguemort
3 St Maurice de Ventalon
soit 17 sièges au total.

Après débat, le conseil est favorable à cette décision, considérant qu'il n'est plus possible d'obtenir une répartition égalitaire entre les 5 communes, comme lors de la création de la communauté de communes.

Création maison sante pluridisciplinaire à Florac :

La commune a été sollicitée pour participer au financement du projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Florac.

Après discussion, le conseil, considérant que la somme demandée (1878.94 €) pour la création de la Maison de Santé est démesurée par rapport à la faiblesse de la population de la commune (78 hab.)

De plus l'éloignement de Florac et les habitudes médicales de la population qui se tourne davantage vers Alès (et Mende pour le service des urgences) n'incite pas la commune à participer à ce projet, sans doute pertinent pour le pays de Florac, mais dont l'intérêt intercommunal pour St Maurice n'apparaît pas.

Subvention aux associations :

Foyer rural Passe Montagne :

Le montant voté lors du précédent conseil n'étant pas conforme à la demande par rapport aux propositions de l'association, le conseil vote un complément de 50 €.

conseil communautaire 22 mars 2013

Titulaires présents :

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon);

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon); Nils BJORN-SON-LANGEN (Fraissinet de Lozère)

Titulaire absent ayant donné procuration :

Autres personnes présentes à la réunion : Monsieur Jean Louis SERVIERE suppléant de Sophie PANTEL en tant que conseillère générale du Pont de Montvert.

Excusés : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Yves Élie LAURENT (Le Pont de Montvert); Sophie PANTEL (Vice-présidente de la Région et Conseillère générale du Canton du Pont de Montvert); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY

(St Maurice de Ventalon);

Jean Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation compte rendu conseil communautaire du 22 février 2013 : approuvé à l'unanimité.

Présentation de l'association « L'arbre aux abeilles » : ce sujet est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil.

Lieu de vie du Salson :

Maurice Jeannet, nouveau président de l'association « Le Passage », fait un bref historique des derniers événements qui ont bousculé l'organisation du Lieu de Vie. Après le départ de M Fargnier qui avait voulu déplacer le lieu de vie près de Florac sans l'autorisation du bureau de l'association, Pascale Lefèbvre a pu être embauchée sur le champ comme directrice pour continuer l'accueil des enfants. Après un mois elle a alerté le bureau qu'elle ne pouvait pas trouver un encadrement suffisant. Le modèle choisi par M Fargnier d'un directeur à mi-temps n'habitant pas sur place ne tenait pas. La charge sur les éducateurs permanents embauchés décourageait les meilleures candidatures.

Le bureau a donc décidé de fermer temporairement le lieu de vie le 7 mars. Une rencontre a eu lieu avec la Directrice de la Solidarité départementale, Mme Kremsky en présence de Mme Sophie Pantel et de M. Sébastien Blanc Directeur de Lozère Habitations. La direction du département

a toute confiance dans la nouvelle équipe qui se met en place dans l'association. Elle a manifesté son désir qu'un lieu de vie se mette à nouveau en place au Salson avec un nouveau couple ou une nouvelle famille fondatrice. L'agrément a donc été suspendu pour le moment jusqu'en septembre prochain. M. Blanc, convaincu par Mme Sophie Pantel a accepté d'envisager l'achat des locaux et sa location à l'association lorsqu'un repreneur fondateur d'un lieu de vie aura passé accord avec l'association.

On notera aussi un renouvellement de l'association. Jacques Hugon reste secrétaire, mais Maurice Jeannet remplace Mme Berton comme président et M Nouani nouveau membre devient trésorier; il est directeur de la MAS de Florac. Isabelle Duquenne qui habite le même hameau est secrétaire adjointe.

Par ailleurs la situation financière de l'association est préoccupante. Certes M. Colombat a passé avec l'association un accord et a signé une reconnaissance de dette de 52 000 euros pour compenser les préjudices des irrégularités de sa gestion. Mais l'année 2012 le nombre d'enfants accueillis n'a pas été suffisant. Et surtout depuis la fermeture le licenciement économique en cours de trois salariés anciens coûte très cher : du temps de salaires entre la fermeture et l'aboutissement des procédures, des restes de congés payés non pris, des indemnités de licenciement et, pour chacun des trois salariés concernés, 2 mois de préavis que l'association devra d'ailleurs au Pôle Emploi, car les trois

licenciés pourront bénéficier d'un Contrat de Sécurité professionnelle.

Maurice Jeannet fait appel aux élus pour relayer l'appel à candidature de porteur de projet. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un simple poste salarié d'encadrement, mais compte tenu de la spécificité des Lieux de Vie, de nouveaux « fondateurs ». A la demande d'Alain Jaffard, il fournira dans quelques jours une fiche de présentation détaillée à faire passer.

Crèche du Pont de Montvert : Dans le cas d'une construction nouvelle, les travaux peuvent être financés jusqu'à 80 %. Après réflexion des élus de la commune du Pont de Montvert, ils proposent de construire cette crèche à côté de l'école plutôt qu'à l'ancien Presbytère pour des raisons d'exposition (trop éloignée de l'école). Une extension de l'école pourrait faire l'objet d'une étude si la superficie du terrain convient. A priori, 300 m² devraient suffire. Les élus trouvent cette proposition intéressante, car les moyens pourraient être mutualisés : repas avec ceux de l'école par exemple...

Si ces éléments ne permettent pas, l'extension de l'école, d'autres parcelles, appartenant à la commune pourraient faire l'objet d'une cession à la communauté de communes.

Alain Jaffard demande d'obtenir le cahier des charges de construction des crèches auprès de la CAF ou la PMI. Il serait intéressant de garder une cohésion entre les deux constructions, il se ren-

seigne aussi pour savoir qui avait construit l'école afin de consulter cet architecte sur le projet. Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, prend une délibération pour lancer une consultation de maîtrise d'œuvre sur le projet de construction d'une nouvelle crèche attenante à l'école jusqu'à l'APS sous réserve que le lieu soit adapté. Les architectes cités seront consultés : Vanel, Bessin, Boyer, Garrigues, Coulomb et une annonce sera publiée sur le site des marchés publics en ligne.

Projet maison d'accueil temporaire « Pré du Moulin » : compte rendu réunion du 20 mars : Jean Pierre ALLIER fait un bref compte rendu de la réunion du 20 mars ou le COPIL a été réuni pour reprendre la réflexion sur le projet du près du moulin. Le projet a été recadré. Présence de Philippe Galzin, Évelyne BOISSIER directrice de la structure « Arc en ciel » près de Langogne, elle était aussi commissaire aux comptes à Paris avant d'être embauchée sur cette structure. Étaient également présents : François Geuljans de l'association accès sport. Cévennes Évasion s'est excusé, mais a proposé que le centre d'accueil de Florac fasse aussi partie du COPIL. Les élus y sont favorables.

Le COPIL souhaiterait structurer le projet en 3 antennes et demande l'avis du conseil à ce sujet : une maison principale pour une salle commune, + deux autres modules de 6 places environ. Peut-être un module supplémentaire pour accueillir les gestionnaires. Ce projet doit faire

vivre une famille pendant 9 à 10 mois. Il a été proposé de vendre des prestations sur place : repas par exemple, location de matériel, etc. sans toutefois faire concurrence aux professionnels locaux. Le COPIL a également proposé de lancer une étude sur la faisabilité du projet, car la clientèle visée est large (proche, lointaine, touche une majorité de la population, familles, scolaires, associations, autistes, handicapés moteurs...). La communauté de communes doit rédiger un premier cahier des charges pour pouvoir lancer cette étude. Des subventions FEADER pourraient être obtenues si on dépose un dossier assez tôt au GAL Cévennes. L'idée étant de déposer un dossier jusqu'à l'Avant Projet sommaire.

Le Copil constate un manque important de services (VTT, raquettes, canoë...). L'acquisition de matériels complémentaires serait sûrement nécessaire pour que des groupes puissent venir et profiter des services (fauteuils roulants par exemple).

Pour la gestion de la structure, pourquoi ne pas créer une association relais pour « la création de... ».

JP Allier explique que le Conseil Général et le Parc National des C. sont associés à la démarche et des financements leur seront demandés pour les travaux, mais aussi pour l'acquisition de matériels spécifiques à la structure.

Étant donné que ce projet mérite une réflexion plus approfondie dans des domaines technique et économique, le conseil communautaire est favorable à la rédaction d'un cahier des charges détaillé,

à l'idée de consulter des cabinets d'études spécialisés jusqu'à l'APS. Il donne mandat au président pour rechercher des financements sur le projet et signer les documents qui s'y rapportent : Fonds Gal, Région, Conseil Général, Parc National... et pour consulter les cabinets d'études.

Compte rendu assemblée générale Office de Tourisme : Alain Jaffard expose un compte rendu de l'AG. Actuellement l'OT compte 128 adhérents. Les budgets ont été votés. Concernant le classement futur de l'OT en 2e catégorie, les démarches sont presque terminées. Les travaux sont en cours. Ce classement va permettre à la commune du Pont de Montvert de demander son classement en station touristique. Elle aura jusqu'au 31 décembre 2013 pour le faire.

L'OT veut aussi obtenir le label Sud de France : le coût est estimé à 3500 €.

Concernant le maintien de l'antenne de Vialas par l'OT du Pont de Montvert, l'assemblée générale a décidé de suspendre sa coopération avec Vialas. Il réfléchit à s'associer aussi avec d'autres structures touristiques du mont Lozère pour avoir une meilleure stratégie de développement touristique.

L'AG a soulevé l'idée de créer une antenne de l'OT à l'Espinassac. Dans l'ensemble, les débats de l'AG ont été intéressants.

Un débat est ouvert sur la participation financière des prestataires au sein des élus du conseil communautaire. En effet, seuls les prestataires qui paient une adhésion à l'Office de Tou-

risme du Pont de Montvert sont inscrits sur la brochure de l'OT. Les autres n'y figurent pas. La non-adhésion à l'OT implique aussi que ces gîteurs ne figurent pas sur le site du Pays Cévennes alors même qu'ils paient leur taxe de séjour.

Une demande est faite par Maurice Jeannet afin que chacun puisse avoir connaissance des noms de tous les prestataires du territoire, même ceux qui ne sont pas adhérents à l'OT.

Plusieurs informations sur le tourisme : Daniel MATHIEU informe qu'Alain Louche, Président de la Communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertain voudrait rencontrer la communauté de communes et l'Office de Tourisme du Pont de Montvert pour mutualiser les moyens en matière de tourisme sur le secteur de la Vallée Longue. Les élus y sont favorables. Jean Louis Servière propose d'intégrer Sophie PANTEL aux réunions dans le cadre du conseil général. Des élus se mobilisent pour faire partie d'un groupe de travail sur ce sujet : Jean Paul (non présent, mais proposé), Camille, Daniel, Alain J.

Daniel MATHIEU informe également qu'une réunion aura lieu à la sous-préfecture le 25 mars. Réunion organisée par la sous-préfète pour construire un projet touristique autour du mont Lozère. Le Syndicat Intersyndical du mont Lozère sera présent. Il semblerait que la sous-préfète veuille regrouper les communes autour du mont Lozère pour mutualiser leurs moyens et mettre en place un projet touristique

précis. Peut-être rapprocher des Offices de Tourisme ou des Communautés de Communes.

Info de Camille Lecat : l'association « Epi de Mains » rencontre l'Office de Tourisme du Pont de Montvert pour débattre de l'orientation touristique sur l'Espinass.

Alain Jaffard informe qu'une réunion est organisée entre l'OT, les communes de Fraissinet de Lozère et St Maurice de V., destinée à l'image de l'agropastoralisme sur le territoire en lien avec la pose de la plaque concernant le classement de l'UNESCO.

Pré convention Parc National des Cévennes (charte) : Jean Pierre ALLIER a proposé d'ajouter à la pré convention du Parc National des C. une réflexion globale sur deux thèmes : la signalétique de chaque commune (panneaux, panonceaux pour une même charte graphique) et la signalisation des sites touristiques, des sites historiques, géologiques, etc. Les élus sont favorables à cette proposition et souhaitent qu'un travail soit fait sur chaque commune pour une homogénéité sur le territoire de la CC. Demande de Camille L. de former un groupe de travail sur le sujet : Camille, Jean Pierre et Jean Paul (non présent, mais proposé), et de réunir le groupe de travail en avril.

Délibération bail pour parc de contention : Dans la continuité du projet de construction du parc de contention à Fraissinet de Lozère, les élus autorisent le Président à signer les

contrats qui s'y rapportent. Contrats liés à la mise à disposition du terrain à la Communauté de Communes par Thierry Mazoyer et bail avec la CUMA. Le parc sera installé au mois de juin. Les devis sont validés, les subventions acquises.

Appel à projet mesure 341 B : Daniel MATHIEU informe que la Communauté de Communes pourrait répondre à un appel à projets de la Région qui concerne la stratégie locale de développement. Il a pour but de financer des projets qui peuvent traiter de la gestion et du devenir de l'espace rural, du maintien, du développement d'activités économiques, de la valorisation du territoire et de ses productions.

Le Président propose d'analyser globalement sur notre territoire les possibilités de développement de l'agriculture de la production à la consommation pour favoriser les circuits courts de consommation avec une ouverture sur l'agriculture biologique. La deuxième action serait ciblée sur la châtaigneraie où il s'agirait d'appréhender l'introduction du Cynips sur notre territoire : comment développer la châtaigneraie et faire face à l'apparition de ce parasite sur notre territoire (animation foncière par exemple).

Si la Communauté de Communes veut répondre à cet appel à projets, une lettre d'intention doit être rédigée avant le 29 mars délai de rigueur. La Région finance à hauteur de 95 %.

L'embauche d'un agent de développement sera nécessaire. Le coût estimé

est d'environ 50 000 €. Les élus sont favorables à la proposition du Président, ils l'autorisent à déposer la lettre d'intention. Un groupe de travail est construit : Élus : Camille LECAT, Daniel MATHIEU, Jean Pierre ALLIER, Yves Élie LAURENT (non présent, mais proposé). Agriculteurs proposés : Aurore et Christian Plagnes, Thierry Mazoyer, Philip Covelli (St Frézal de Ventalon), Rachel... (St Frézal de Ventalon).

Adhésion Fondation du Patrimoine : Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents est favorable pour adhérer à la Fondation du Patrimoine au nom et pour le compte des communes. Coût 50 € par an.

Cotisation à l'AVECC (Association de Valorisation des Espaces Causses et Cévennes) : l'association ne pouvant pas être présente à la réunion du conseil communautaire a proposé de venir en réunion de bureau pour présenter les objectifs de l'AVECC. La réunion de bureau étant décalée au 16 avril, il convient de recevoir Madame Lagloire, secrétaire de l'association à 14 h 30.

Délibération : composition des groupes de travail Pays Cévennes : Le Pays Cévennes a demandé de reformer certains groupes de travail, composés de deux élus titulaires au lieu d'un seul.

- Aménagement du territoire et PLU : Alain JAFFARD, Daniel MATHIEU s'ajoute

- TIC : Jean Marie THOYER, Daniel MA-

en France).

Une expérience de restauration d'un rucher tronc est portée par l'association sur la commune de Saint Maurice de Ventalon. Ce rucher sera peuplé d'abeilles noires, issues du rucher d'origine. Une trentaine de colonies existent sur le territoire. Ce sont des colonies qui ont survécu à l'abandon. Elles représentent donc un intérêt très fort.

L'association cherche à trouver de nouvelles pistes de pratique de l'apiculture (professionnelle ou amateur) qui engendrent peu d'investissement et qui représentent un bénéfice suffisant = potentiel de la polyculture dans le but de rendre visible ces pratiques, les pérenniser, mais aussi pousser à la pratique de ce type d'agriculture traditionnelle.

L'association porte aussi des actions de recherche et notamment la lutte contre le frelon asiatique. Elle réalise des enquêtes sur les mortalités d'abeilles sur le canton. Elle concrétise des actions techniques : conservation de l'abeille noire par exemple. Elle a l'objectif d'élargir son activité dans le Gard par l'instauration d'un deuxième rucher dans les Garrigues.

Le rucher de St Maurice de V. serait un pôle intéressant pour créer un itinéraire de l'activité de l'abeille noire sur le territoire et s'inscrire dans le cadre d'un itinéraire européen du cheminement de l'abeille noire.

Autre volet de l'association : la communication. Elle participe à des émissions TV. Elle est intervenue sur Arte, sur Douce France. Cette communi-

cation permet de générer des interactions.

L'abeille noire est un patrimoine biologique. L'association se veut être un modèle d'élevage plus respectueux des enjeux biologiques pour, au final, obtenir des aliments de meilleure qualité.

Les élus réagissent : ce patrimoine et ce savoir-faire sont importants pour notre territoire. Ils nous concernent en tant qu'individus et en tant que collectivité. La communauté de communes pourrait soutenir des actions en signant, par exemple, des conventions avec des propriétaires de ruchers troncs encore existants sur le territoire. Un lien peut aussi être établi entre l'appel à projets sur la châtaigneraie et notamment les parcelles à l'abandon. En effet les ruches tronc peuvent être conservées et développées via la châtaigneraie. La C. C. peut aussi intervenir en matière de politique agricole et encourager l'agriculture traditionnelle sur le territoire. L'abeille et la culture des ruchers troncs jouent un rôle important sur la biodiversité des milieux.

Pour plus d'information sur l'association, allez sur le site : <http://www.ruche-tronc.fr>

Compte rendu de réunion Association de Valorisation des Espaces Causses et

Cévennes + délibération cotisation : Jean Marie Thoyer fait un compte rendu de la réunion du 16 avril dernier avec Sandrine LAGLOIRE, chargée de mission pour l'AVECC.

Le bien UNESCO a été inscrit en juin 2011 au

patrimoine de l'UNESCO, car ses paysages sont issus de l'agropastoralisme. Il concerne quatre départements, dont la Lozère. Tout ce qui n'est pas lié à l'agropastoralisme ne rentre pas dans le cadre du classement. Ce bien est un bien culturel qui représente 3000 km².

Les biens classés sont regroupés en plusieurs catégories : biens naturels, biens culturels (grands monuments par exemple), biens mixtes (combinaison entre action de la nature et impact de l'homme). Le bien UNESCO qui nous concerne rentre dans le thème : « les paysages culturels ». Il est le plus grand bien culturel au monde. Tant que le lieu garde son authenticité, il reste classé. Il faut donc maintenir le patrimoine, garder ses savoir-faire, continuer d'avoir une activité agropastorale en lien avec le patrimoine pour garder ce classement. Pour information, au niveau international : 950 sites sont inscrits. 2 d'entre eux ont été désinscrits (un en Allemagne, car le bien a été modifié par la construction d'un pont, un autre en Afrique où l'État a voulu réduire le périmètre de survie d'une espèce protégée). Dans les deux cas, c'était un choix du territoire et pas un contrôle de l'UNESCO. L'UNESCO est un label, une sorte de reconnaissance et non un organisme de contrôle.

L'accompagnement de l'UNESCO n'est pas financier. L'UNESCO ne mobilise ses moyens que pour les biens en péril (pour ex. le cas du Mali). La première candidature a été portée par l'AVECC il y a environ 10 ans. L'AVECC a été créée

par les 4 départements concernés par le bien et son but est d'élaborer un plan de gestion sur le territoire concerné. L'association devrait donc disparaître après le classement et devrait être remplacée par l'entente interdépartementale qui elle-même est régie par le code des collectivités territoriales

L'entente a une mission de gestion. L'AVECC, elle, a pour mission de faire des propositions de gestion. Au sein de l'AVECC, des groupes de travail ont été créés. Si la Communauté de Communes adhère, elle pourra faire partie des groupes de travail. (Montant de l'adhésion : 500 €)

L'avis des élus sur le sujet est plutôt partagé : le mille feuilles administratif ne cesse d'augmenter, les élus se demandent où est la place de l'AVECC dans la gouvernance. Le conseil communautaire suspend sa décision d'adhérer à l'AVECC pour 2013 et attend quelques résultats de l'association. Il veut également obtenir l'avis du Conseil Général de la Lozère sur la question. Il aurait souhaité que le système soit plus léger.

Appel à projets : stratégies locales de développement mesure 341B

Daniel MATHIEU fait un bref rappel du dossier notamment de la réunion avec la Sous préfète. L'idée de départ était de monter des projets autour du mont Lozère, axés sur le tourisme. La problématique de l'agropastoralisme avait été soulevée.

Lors de cette réunion, le SIS avait indiqué vouloir répondre à l'appel à projets,



notre C. C. répondait également en parallèle. Deux projets ont donc été déposés : une lettre d'intention portée par notre Communauté de Communes et une lettre d'intention déposée par le SIS.

Une réunion a eu lieu hier, 25 avril, au Pont de Montvert avec le SIS afin de réfléchir à l'articulation de ces projets sur chacun des territoires. Le SIS se positionne sur le volet agricole avec l'idée de valoriser le volet tourisme sur son territoire.

Les thématiques sont les suivantes : 1 — accueillir les visiteurs souhaitant découvrir les paysages inscrits à l'UNESCO et améliorer la relation consommateur/producteur. Sur ce volet, l'office de tourisme du Pont de Montvert intervient pour proposer des visites à la ferme, mais également la CC des Hautes Cévennes et l'OT de Villefort pour ce qui concerne les drailles et transhumance et la mise en valeur des produits locaux dans les restaurants. 2 — Valoriser les produits transformés et inciter les agriculteurs à la transformation des produits locaux (intervention ici de la CC de Villefort) 3 — accompagner la culture de la châtaigneraie, élément identitaire du paysage du Sud et de l'Est du Mont Lozère (intervention de notre Communauté de Communes), 4 — animation du réseau Mont Lozère (intervention du SIS du mont Lozère). Suite à cette réunion, il a été décidé de déposer un seul dossier complet à la Région qui comprend les différentes entrées agricoles et tourisme du territoire. L'idée de créer un poste d'animateur pour conduire ces actions sur le territoire n'a pas été retenue à la réu-

nion du 25 avril. L'Office de Tourisme prendra donc en charge l'animation visite des fermes sur ses propres ressources. La Communauté de Communes portera la partie châtaigneraie. Chaque territoire portera donc son entrée. Daniel MATHIEU informe qu'il rencontre la Chambre d'Agriculture le 7 mai prochain afin de savoir quelle pourrait être son intervention à ce niveau, car il sera difficile pour nous d'assurer l'animation sur ce volet (manque de moyens humains).

Les élus présents souhaitent que les associations et agriculteurs locaux soient intégrés au projet. Yves Élie Laurent se propose d'écrire une partie du projet en lien avec les ruches troncs. Le Président y est favorable.

Le Président rappelle que ce projet est cofinancé par le Département et la Région à hauteur de 95 % du montant HT. Les élus souhaitent aussi que le volet agricole soit ouvert à la revalorisation des autres produits comme les myrtilles du mont Lozère. Attention toutefois à l'appellation agriculture biologique qui doit être utilisée à sa juste valeur et non pour son aspect économique.

Les élus proposent aussi que des restaurateurs s'impliquent au projet : les communes proposeront une liste de personnes ressources à la CC, pour mobiliser un maximum d'acteurs du territoire. Une réunion est programmée par les élus le 6 mai prochain à 20 h 30 au Pont de Montvert.

Intercommunalité : discussion dans la perspective d'inviter la Sous-préfète au

prochain conseil communautaire.

Sur demande de la Sous Préfète, une rencontre pourrait avoir lieu sur le territoire de la C. C. dans le but de lui présenter nos projets et les initiatives locales et d'aborder le sujet de l'intercommunalité et ses perspectives. Il serait bon de faire ressortir la dimension économique des projets. Le conseil communautaire est favorable à ce qu'elle puisse venir à la réunion du conseil du 28 juin (car trop tôt en mai pour organiser sa venue).

Débat sur l'intercommunalité : certains élus pensent qu'il serait souhaitable que la C. C. élargisse le champ de ses compétences, notamment en matière de voirie – eau – et assainissement. La difficulté est que le territoire est tourné vers deux versants. Géographiquement cela représenterait une contrainte réelle. Richard Metge insiste pour que notre communauté de communes soit une structure attirante de par nos partenariats : travail avec le Mont Lozère (SIS), travail avec la Vallée Longue (office de tourisme), travail avec la Vallée Française en ce qui concerne l'enfance et la jeunesse. La C. C. est donc une communauté ouverte, prête à réfléchir à de nouveaux projets et travailler en collaboration avec d'autres territoires. Yves Élie pense que nous avons des atouts touristiques sur le canton, une histoire riche. Il a pu constater que les touristes sont attirés par notre richesse culturelle, par les actions de partage et de développement. Le conseil proposera à la Sous préfète une visite du territoire à 14 h et une intervention en réunion du conseil communautaire à 17 h.

Composition des conseils

communautaires : accord local : dans la perspective des élections municipales de mars 2014, la composition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doit être établie selon les dispositions de la loi de réforme des collectivités territoriales. La répartition des sièges devra prendre en compte la population municipale de chaque commune et pourra s'effectuer par accord amiable à la majorité qualifiée des communes membres ou, à défaut, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Les délibérations des communes devront être prises avant le 30 juin 2013. La C. C. quant à elle, doit proposer une répartition de sièges aux communes membres en fonction du tableau de répartition et des modalités de calculs définies dans la circulaire préfectorale. En cas de désaccord des communes, le Préfet décidera de la répartition des sièges pour chacune des communes selon son tableau.

Les élus proposent la répartition suivante (deux élus s'abstiennent sur cette proposition) : 20 sièges sont à répartir (dont 4 sièges supplémentaires) : 6 sièges pour la commune du Pont de Montvert, 5 sièges pour la commune de Fraissinet de Lozère, 3 sièges pour la commune de St Andéol de Clerguemort, 3 sièges pour la commune de St Frézal de V. 3 sièges pour la commune de St Maurice de Ventalon. Toutefois, les maires des communes proposeront en premier lieu à leurs conseils municipaux de délibérer pour une répartition égale du nombre de sièges

pour chaque commune soit 4 sièges chacune.

Les élus se posent la question de savoir s'il y aura un suppléant par siège. Des informations complémentaires seront demandées à la Sous-préfecture.

SIVOM : transfert des compétences transport à la demande et tourisme : ce sujet est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil.

Versement d'une subvention complémentaire à l'office de tourisme : délibération

Le conseil communautaire délibère pour accorder 6550 € à l'Office de Tourisme du Pont de Montvert. Ces 6550 € représentent la moitié de la valeur de la taxe de séjour pour 2012 que la C.C. verse normalement à l'OT et ne constituent pas une aide financière supplémentaire.

Construction d'une nouvelle crèche au Pont de Montvert : le Président informe que la superficie de la parcelle de l'école est suffisante pour accueillir la nouvelle crèche. Les moyens vont être mutualisés : repas, etc. Alain Jaffard travaille sur une ébauche de plans pour le cahier des charges et la consultation aux architectes.

Contrat Local de Santé du Pays Cévennes : Le contrat local de santé est porté par le Pays Cévennes. Un compte rendu des différentes réunions nous a été transmis. Jean Marie Thoyer en fait une synthèse. De nombreux groupes thématiques fonctionnent en réseau sur le territoire du Pays Cévennes, ce qui crée une dynamique. Le travail se poursuit et il n'y a pas vrai-

ment de choses nouvelles, mais le Pays Cévennes a réussi à créer du lien entre les réseaux de santé sur son territoire, ce lien est important pour la communication et l'avancement du travail.

Comptes rendus autres réunions/commissions :

Ouverture des plis pour la construction du hangar de l'Espinas : la commission a eu lieu le 16 avril dernier. Les lots 1 (maçonnerie - VRD), 2 (charpente/couverture/zinguerie), 4 (cloisons/isolations/faux plafonds), 5 (électricité) ont été attribués. Les lots 3 (menuiseries extérieures et intérieurs bois), 6 (plomberie sanitaire) ont été classés sans suite. Le lot 7 (revêtement à sceller) était infructueux. Le conseil communautaire délibère pour valider la décision de la commission des marchés et attribuer les lots aux entreprises suivantes :

Lot 1 : Maçonnerie - VRD : Chapelle Bernard - village - 48400 Cocurès

Lot 2 : Charpente couverture zinguerie ossature et bardage bois : Francis Maliges - 48 100 Marvejols

Lot 4 : Cloisons isolation faux plafond : Carlos Duarte - 48000 Chastel Nouvel

Lot 5 : Électricité : Roure Philippe - 48220 Fraissinet de Lozère;

Le conseil communautaire autorise le Président à signer les actes d'engagement sur ces lots attribués,

Considérant que le montant des lots attribués est conforme au cahier des charges, le conseil communautaire RETIENT les options sur les lots 1,2,4,5. Il classe sans suite les lots 3 et 6 et le lot 7 infructueux. Il

autorise le Président à relancer une procédure MAPA sur les lots 3,6,7 et contacter des entreprises selon la règle des trois devis.

Commission sécurité pour les travaux du hangar de l'Espinas : Camille LECAT s'est rendu à la réunion en tant que Maire de St Andéol de Clerguemort. Le hangar est classé en R catégorie 5 des ERP. Des prescriptions ont été formulées oralement. Il faudra s'assurer que les matériaux correspondent à la demande du service de sécurité pour les risques incendies. Inflammabilité des voliges par exemple. Une autre prescription est la création d'une réserve incendie de 120 m³. C'est la même qui a été demandée pour le bistrot. Il faudra intégrer ce point particulier dans le plan d'aménagement de l'Espinas. Le Président rappelle à Camille en tant que gérant de Bois 2 mains que la Communauté de Communes attend une attestation de la SCIC pour faire les travaux sur la parcelle du hangar. Bois 2 mains doit porter la réflexion d'un échange éventuel de parcelles avec la C.C.

Points sur les projets en cours :

Réhabilitation de La Cure du Pont de Montvert : le Président a contacté 7 architectes pour la Maîtrise d'œuvre. Le délai de remise des plis est le 7 mai 2013 à 12 heures. Le Président informe que Jean Marc Rostan est parti du local. L'association de Steel band demande à la C. C. de lui prêter le local du premier étage. Le conseil communautaire est favorable pour leur prêter le rez-de-chaussée, mais pas l'étage. De plus, il ne sou-

haïte pas que du public soit accueilli, mais que le local soit destiné à l'entrepôt du matériel uniquement, pour des raisons de sécurité.

Maison de Marie : les réunions de chantier se déroulent tous les mardis à 14 h 30. 5 dalles ont été coulées par l'entreprise Chapelle. L'escalier intérieur qui relie les étages a aussi été fait. Il faut maintenant attendre le séchage. Le charpentier a terminé la fabrication de la charpente. Dans un délai de 3 semaines maximum le toit sera posé. Une partie de l'escalier extérieur a été élargi, permettant, par la suite, de créer une place de stationnement. Cette décision a été prise lors des réunions de chantier. Concernant la publicité du local, Lozère Développement finalise sa brochure qui devrait être visible sur leur site très bientôt.

Mas méjean : une réunion a eu lieu sur site avec France Télécom, le SDEE et la DDT afin de finaliser le cahier des charges et d'organiser le futur chantier. La DDT travaille sur le dossier de consultations des entreprises que nous devrions recevoir bientôt. Un marché à procédure adaptée sera lancé pour la consultation des entreprises. La C. C. a pris contact avec Lozère Développement pour que la ZAE soit connue du public afin de trouver d'autres porteurs de projets. La demande de subvention auprès du Conseil Général est en cours d'instruction.

Questions diverses.

1-signalétique : le Parc National des Cévennes n'a pas retenu la proposition du conseil communautaire de travailler, à l'échelle de

la C. C. sur une signalétique homogène des sites. Les délais étant trop courts. De plus, le PNC a déjà une charte pour les panneaux. Jean Pierre propose toutefois de préparer ce travail à l'échelle de la C.C. et de lister, sur chaque commune, le nombre de panneaux manquants. Le Président y est favorable. Chaque commune devra faire parvenir une liste à la C. C. avant fin juin.

2-Tourisme sur le territoire : Camille LECAT fera passer aux élus le compte rendu de la réunion du bureau de l'OT. Il rappelle que l'Office de Tourisme est financé à 50 % par des fonds publics. Par conséquent, il doit faire figurer la liste des prestataires (dont ceux qui ne cotisent pas à l'OT) sur la brochure. Le Président de l'Office de Tourisme visiblement est contre cette décision.

Un débat est ouvert sur le tourisme sur le territoire : quelle est la capacité de la C. C. pour travailler sur le tourisme avec l'OT? Quels moyens a-t-elle? Comment développer le tourisme avec des objectifs communs? Les réflexions publiques/privées étant souvent discutées. La communauté de communes souhaite être destinataire des comptes rendus des visites de l'OT sur les communes du canton.

Après débat, il apparait que la CC n'est pas « calée » avec l'OT sur le projet touristique du territoire. Il sera donc nécessaire de reparler de l'OT lors d'un prochain bureau et de prévoir d'autres rencontres.

3— Maison de santé Florac : Jean Marie

THOYER fait un compte rendu des réunions en lien avec ce projet.

Une association a été créée au sein des Communautés de Communes de Florac et Tarnon Mimente. Trois communes de notre territoire sont concernées par le projet (Fraissinet de Lozère, le Pont de Montvert et St Maurice de Ventalon), car nous faisons partie du secteur des permanences de soin. L'investissement prévu est de 1 300 000 €, 100 000 € restant à trouver et répartis entre les communes concernés. 3000 € ont été demandés à la commune de Fraissinet de Lozère. Participation basée sur la population des communes. Jean Pierre ALLIER regrette que les 3 communes n'aient pas pu être associées en amont du projet pour travailler en commun. Il souligne un problème de fond et de concertation dans le montage du dossier. Se pose la question aussi de savoir pourquoi les professionnels du secteur n'ont pas été associés au réseau. Les convocations sont envoyées tardivement pour les réunions. Certains élus (tels que Alain Jaffard), ont du mal à se libérer à temps ou trouver un délégué disponible. Ce qui peut faire croire de l'extérieur, un manque d'implication des communes, alors qu'il n'en est rien. Jean Pierre informe également qu'Alain Argillier, conseiller général du canton de Florac, a soumis son mécontentement à la mairie de Florac à ce sujet. C'est la Sous-préfète de Florac qui est en charge de la coordination du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 18 h.

ERDF œuvre pour la réinsertion par l'activité économique

Mercredi 3 juillet 2013, ERDF s'est engagée une nouvelle fois dans la lutte contre l'exclusion en apportant son aide à l'Association ASA DFCI 48 (Association Syndicale Autorisée de Défense des Forêts Contre l'Incendie du Canton du Pont de Montvert).

Jacques FRANÇOIS, Directeur Territorial d'ERDF en Lozère et Alain PAGES, Cadre Interlocuteur Privilégié d'ERDF, remettaient à Étienne PASSEBOIS, Président de l'ASA DFCI, les clés d'un véhicule ainsi qu'un chèque de 1000 €.

Ce véhicule remis par ERDF, a été entièrement révisé et contrôlé par une association de réinsertion, spécialisée dans les travaux de mécanique automobile.

Jacques FRANCOIS, rappelait l'importance économique et l'implication d'ERDF en Lozère : 55 salariés, 13,5 M€ d'investissement en 2012, 900 k€ de maintenance des réseaux, 39 entreprises partenaires...

ERDF est donc un véritable acteur économique du département, et souhaite également s'impliquer sur le volet social et sociétal.

C'est pour cela que, depuis plusieurs années, ERDF est au côté des associations au service de la réinsertion.

L'ASA DFCI répond à tous ces critères. M. Étienne PASSEBOIS, Président, en faisait une présentation détaillée depuis sa création jusqu'à ce jour. C'est une structure qui agit en faveur de l'insertion sociale et professionnelle par l'activité économique, qui participe à l'entretien de l'espace rural, qui lutte contre l'exclusion et qui favorise un lien social.

L'évènement était célébré en présence des représentants des communes du canton de Pont de Montvert, de M. Camille LECAT, Maire de Saint Andéol de Clerguemort et représentant la Communauté de communes « des Cévennes au mont Lozère », ainsi que des salariés de l'association.

Un moment convivial était ensuite organisé dans la salle polyvalente de Saint Frézal de Ventalon



Aimé ROUVERAND

- 08 juillet 1913 (le registre de l'état civil dit le 09 – le chemin était long de Pénens à la mairie !)

- 08 juillet 2013 : 100 ans !

Comme c'était dit dans la sympathique carte qui accompagnait la magnifique présentation florale envoyée par M. le Maire et son conseil municipal : « Pour devenir centenaire, il faut commencer jeune... et le rester ».

C'est bien ce qu'a fait Aimé.

Car il faut le voir aujourd'hui, jour même de son anniversaire, certes un peu amaigri, certes se plaignant d'une vue très altérée, mais parfaitement tenu, parfaitement rasé – et de sa main, dit-il – parfaitement au fait de ce qu'a été la cérémonie qui accompagnait cet événement avec ses enfants, ses voisins, les bouteilles de champagne qui ont été bues... mais aussi capable de se souvenir et de relater d'une voix parfaitement assurée, des faits très anciens, du temps où il était le seul élève à l'école de Pénens avec Mme BARGETON comme institutrice, du temps où il fauchait au Viala, du temps où allait à la chasse et mangeait une pomme sous un des 3 pommiers calville du pré de la Mazière (seriez-vous capables de dire ce qu'est ce qu'est un « pommier calville » ?). Et tant d'autres détails sur sa famille, son activité, ses frasques de jeunesse... Un gros volume à écrire !

Une vie bien remplie, mais aussi parfaitement immobile, car, à part quelques escapades citadines en fin d'adolescence, c'est Pénens qui a été son monde. Il y est né ! Il y a travaillé – et pas un peu ! – il y a fondé une nombreuse et belle famille dont les membres – les aînés sont déjà à la retraite – l'entourent d'une profonde et constante affection. Il a sa place en haut du pré, en dessous de la route, mais là, il a le temps, et la sérénité qu'il affiche en ce jour laisse penser que ce temps ne lui est pas compté.

Alors, on lui pose inévitablement la question : quelle est la recette ?

Il répond laconiquement : « C'est comme ça ! Quand je suis né ma mère avait 44 ans et ne pouvait pas m'allaiter, alors

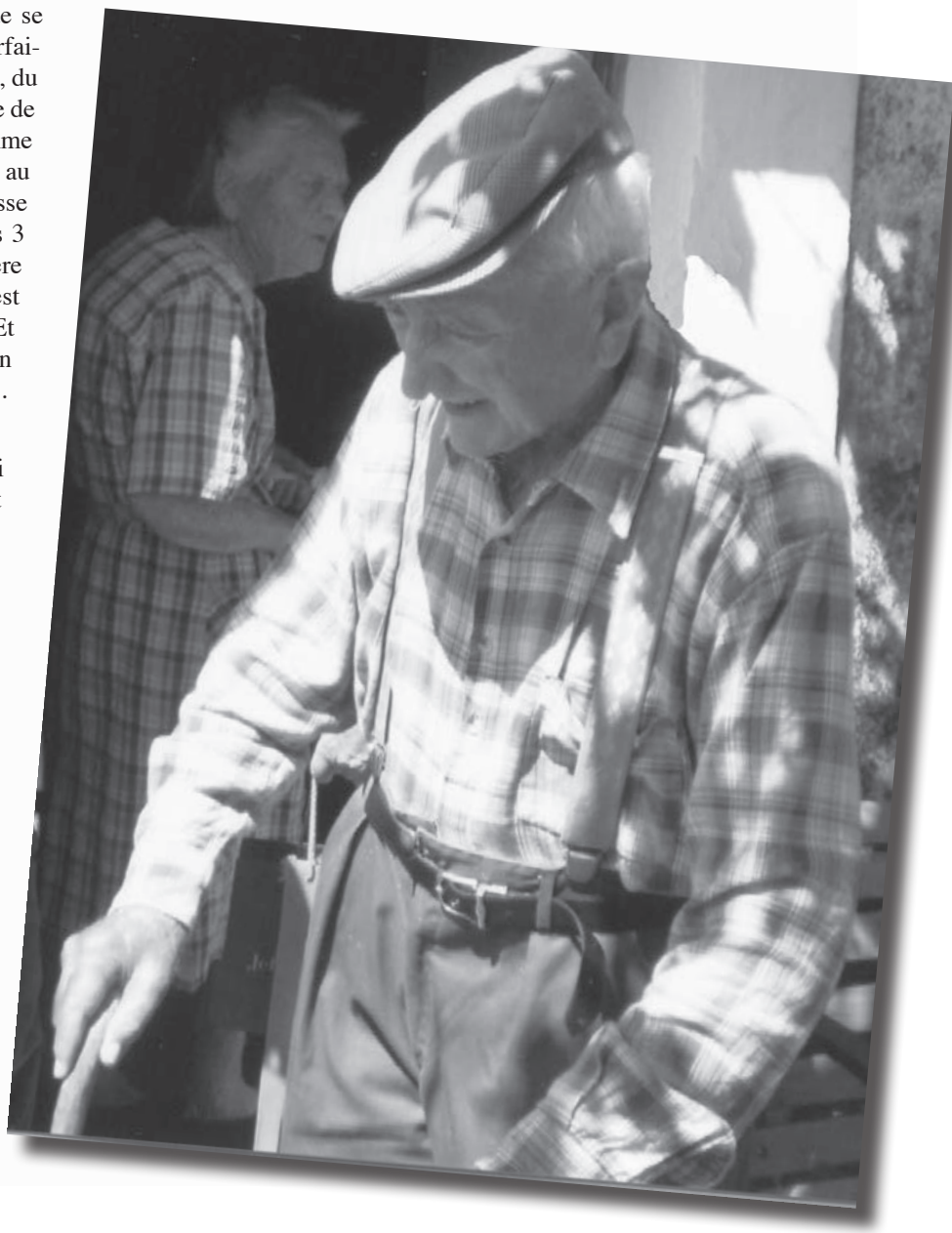
on est allé traire la vache et j'ai bu son lait au biberon ; j'ai eu une première jeunesse bien calme, mais après 20 ans et surtout quand je suis allé vendre au Pont de Montvert ou aux Bastides – et ça a duré près de 50 ans ! – le pastis descendait bien et la cigarette l'accompagnait, j'ai aimé manger les plats gras, j'ai peu mangé de fruits – bref tout ce qui est déconseillé de faire ; et je n'ai pratiquement jamais été malade... ».

Et si quelqu'un osait ajouter que la présence – encore aujourd'hui – de la vaillante et cordiale épouse qui l'a accompagné un bon bout de temps, a peut-être contribué à cette longévité, ce quelqu'un serait-il loin de la vérité ?

Quoi qu'il en soit, une belle existence, une belle vie.

Compliments et respect.

Etienne Passebois





Un vent de renouveau a soufflé sur le site de la Communauté de Communes « des Cévennes au Mont-Lozère »

Venez découvrir le Vent des Bancels feuilletable en ligne, le nouveau design du site, la nouvelle fonction recherche qui permet une navigation agréable, ainsi que l'actualité du Conseil Général via des flux RSS.

Nous vous rappelons que de nombreuses informations sur vos communes sont consultable sur le site :

<http://www.cevennes-mont-lozere.fr>



Marie Debiere

Une souris... pas comme les autres

Cliquer avec une souris est devenu aujourd'hui un acte usuel. Vous êtes vous déjà demandé comment était arrivée cette géniale invention, qui vous permet de piloter votre ordinateur, de déplacer les éléments, surfer sur le web...

L'ingénieur et pionnier de l'informatique, Douglas Engelbart a effectué de nombreuses recherches, notamment sur la visioconférence, la téléconférence, le courrier électronique, les « fenêtres » et le lien hypertexte..., mais celle qui a révolutionné l'ère de l'informatique est son invention de la souris d'ordinateur.

Le brevet de cette souris, au départ une boîte en bois avec deux roues en métal, avait été déposé en 1967 et accordé en 1970.

Cette première souris était plutôt sommaire : deux roues crantées permettaient de déplacer un pointeur sur l'écran soit horizontalement, soit verticalement. Les interfaces graphiques, telles qu'on les connaît aujourd'hui avec leurs fenêtres et leurs icônes, n'existaient pas encore. Pas de couleurs, uniquement du texte à l'écran...

Douglas Engelbart nous a quitté à l'âge de 88 ans en Californie, on ne peut qu'avoir une pensée pour ce génie de l'informatique...



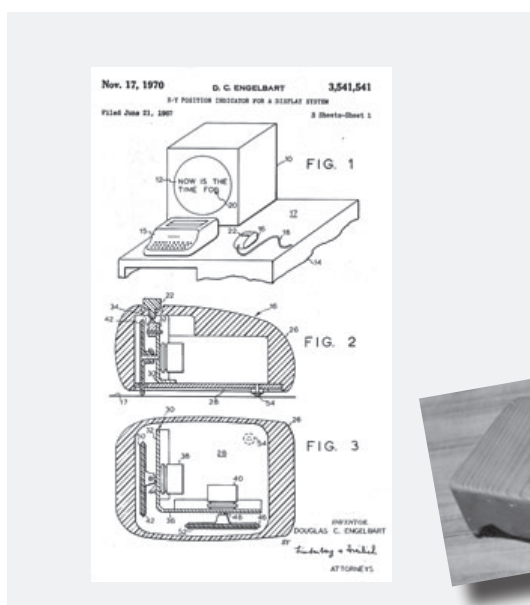
Magali Martinez

Anecdotes sur le nom de la souris...

Nom générique de la souris : « indicateur de position X-Y pour système d'affichage ».

«Je ne sais pas pourquoi on appelle cela une souris. Souvent, je demande pardon : j'ai commencé à l'appeler comme ça, et je n'ai jamais changé depuis»

(Douglas Engelbart)



Décès à Saint Andéol

Nous avons appris le décès de François DAUTRY survenu le mardi 07 mai à 23 h 44. Il était âgé de 45 ans et le mal l'a lentement détruit pendant cinq ans. Ses obsèques ont eu lieu le mardi 14 mai à Maisons Laffite, puis le mercredi 15 mai au temple de Lézinié, suivi de l'inhumation au cimetière du Collet de Dèze. Il a été accompagné par un grand nombre de personnes.

Nous pensons tout spécialement à ses parents, car rien n'est plus injuste, plus révoltant et plus dur, que de voir partir un de ses enfants. Courage, résistance et foi les aideront à surmonter cette perte.

Nous adressons nos très sincères condoléances à Éliane et Jean-Claude, ses parents, à Guillaume, Pierre Emmanuel, Héloïse et José, ses frères et sœur, à Florence et à Martin, son épouse et son fils âgé de 4 ans et demi, ainsi qu'à toute leur famille.

Remerciements

Nous tenons, par le Vent des Bancel, à remercier les nombreux parents, voisins et amis de Saint Andéol de Clerguemort et des communes alentour qui nous ont manifesté leur soutien et leur amitié lors des obsèques de François, décédé le 08 mai 2013 à Paris et inhumé le 15 mai 2013 au Collet de Dèze.

Votre soutien et votre amitié nous sont très précieux en ces moments difficiles de deuil et nous vous en sommes reconnaissants.

Installé à Paris, François gardait beaucoup d'amour et d'estime pour ses Cévennes et leurs habitants et ne manquait pas de nous demander fréquemment « les nouvelles du pays ».

Encore merci à tous.

Famille DAUTRY – TEISSIER

Roubieu – Lézinié

Saint Andéol de Clerguemort

Pendant les vacances... au Pont de Montvert

La Bibliothèque sera ouverte les matins de 10h30 à 12h30 du mardi au samedi



Horaires de la Cyber-base, Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale, Relais Services Publics au Pont de Montvert

HORAIRES

LUNDI 9h30 - 12h /
Après midi sur rendez-vous

MARDI 9h30 - 12h /
Après midi sur rendez-vous

MERCREDI 9h30 - 12h

JEUDI 9h30 - 12h / 14h - 20h

VENDREDI 9h30 - 12h

Logos: Relais Services Publics, maison de l'emploi et de la cohésion sociale de la Lozère (tout le monde s'y retrouve), la Région Languedoc-Roussillon, Carre d'Avignon, lozère, Pays Cévennes, RESEAU CYBER-BASE.

Bâtiment de la mairie
48220 Le Pont de Montvert

cybermdepontdemontvert@gmail.com

Tél. : 04 34 09 06 14

Maison de Marie, à Fraissinet de Lozère

Résidence d'entreprise remise à neuf comprenant 75 m² d'atelier, 75 m² d'habitation.

Magnifique bâtisse typique restaurée dans les Cévennes. Idéale pour un artisanat d'art ou une entreprise web.

Le gros oeuvre est terminé, la toiture en lauzes est en cour de finition.

Avec ses menuiseries en alu bois son chauffage aux granulés de bois et eau chaude solaire, avec ses deux cours privatives et un jardin, cette résidence en plein centre du village permet le lancement d'une activité que l'on voudrait innovante.

Pour un loyer modéré, les jeunes entrepreneurs pourront bénéficier de tous les services mis à leur disposition, école, crèche, cyber-base, centre de loisirs, etc... et d'un réseau de services publics (Poste, équipement, gendarmerie, ...

En plein coeur du Parc National des Cévennes et du site Causses et Cévennes récemment reconnu par l'UNESCO, cette maison permettra la naissance de vrais projets professionnels. »

Jean-Pierre Allier

Coordonnées :

Contact:

Lozère Développement

Pôle Lozérien
d'économie Numérique
Rue du Gévaudan

48000 Mende

Tél : 04 66 45 33 00

Fax : 04 66 45 33 03

